

Pour approfondir sa vie intérieure et changer le monde



**L'animation spirituelle
et l'engagement communautaire**
un service éducatif complémentaire

Cadre ministériel





Pour approfondir sa vie intérieure et changer le monde

**L'animation spirituelle
et l'engagement communautaire**
un service éducatif complémentaire

Cadre ministériel

Direction générale de la formation des jeunes (DGFJ)
Margaret Rioux-Dolan, *directrice*

Coordination

Richard Leblanc
Coordination des services complémentaires

Rédaction

Richard Leblanc
Coordination des services complémentaires

Jean-René Dubois
Commission scolaire de la Rivéraine

Collaboration à la mise à jour

Marie-Anne Risdon
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Jean Martineau
Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Crédit photo

Photo manifestation
CLUB 2/3, Philippe De Villers, photographe

Photo galaxie
M83, NGC5236, Southern Pinwheel
Bill Schoening/National Optical Astronomy Observatory/
Association of Universities for Research in Astronomy/
National Science Foundation

Comité consultatif

M^{me} Monique Daoust, *conseillère pédagogique*
Commission scolaire de Montréal

M^{me} Marie-Josée Lacombe, *conseillère pédagogique*
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

M. David Ben Sabbath, *enseignant au primaire*
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

M^{me} Madeleine Gagnon, *enseignante au secondaire*
Commission scolaire de la Capitale

M^{me} Marie-France Hamel, *orthopédagogue*
Commission scolaire de Portneuf

M. Louis Lemoine, *directeur d'école secondaire*
Commission scolaire de Montréal

M. Alain Mainguy, *directeur d'école primaire*
Commission scolaire des Navigateurs

M^{me} Danielle Hébert, *parent d'élèves du primaire*

M. Rachid Raffa, *parent d'élèves du secondaire*

M. Marcel Viau, *professeur*
Université Laval

M^{me} Élisabeth Garant, *conseillère*
Centre Justice et Foi

M^{me} Nancy Couture, *animatrice en milieu communautaire*
CAPMO

M^{me} Louise Cormier, *animatrice au primaire*
Commission scolaire Lester-B.-Pearson

M^{me} Jocelyne D. Lessard, *animatrice au primaire*
Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup

M^{me} Lyne Dufresne, *animatrice au primaire*
Commission scolaire de Montréal

M^{me} Paulette Dufour, *animatrice au primaire*
Commission scolaire des Draveurs

M. Robert Benoît, *animateur au secondaire*
Commission scolaire des Affluents

M. François Desgroseilliers, *animateur au secondaire*
Commission scolaire de la Pointe-de-L'Île

M. Yvan d'Amour, *coordonnateur des services complémentaires*
MELS - DGFJ

M^{me} Nancy Turcot-Lefort, *psychologue*
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

M^{me} Lise Bilodeau, *spécialiste en sciences de l'éducation*
MELS - Direction régionale de l'Estrie

M. Sami Maalouf, *spécialiste en sciences de l'éducation*
MELS - Secrétariat aux affaires religieuses

La version originelle de ce document a été rédigée sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires religieuses, dirigé par Madame Christine Cadrin-Pelletier.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES	5
VERSION REVUE ET BONIFIÉE.....	5
CONTENU	5
COLLABORATIONS.....	6
DESTINATAIRES	6

Section 1 DÉFINITION DU SERVICE

1.1 PERTINENCE DU SERVICE.....	8
1.2 NATURE DU SERVICE.....	9
1.2.1 Service scolaire non confessionnel.....	9
1.2.2 Vie spirituelle et engagement communautaire	10
1.2.3 Service éducatif complémentaire.....	11
1.2.4 Laboratoire de vie	12
1.3 BUT ET OBJECTIFS DU SERVICE	13
1.4 ENRACINEMENT DANS LA RÉALITÉ DE L'ÉCOLE.....	14
1.4.1 Lien avec la mission de l'école.....	14
1.4.2 Lien avec le Programme de formation de l'école québécoise.....	14
1.4.3 Lien avec le projet éducatif et le plan de réussite	16
1.4.4 Lien avec les programmes de services éducatifs complémentaires	16
1.4.5 Lien avec l'équipe-école et ses partenaires.....	18

Section 2 ORGANISATION DU SERVICE

2.1 CONSIDÉRATIONS PÉDAGOGIQUES	20
2.1.1 Rôle de l'animatrice ou de l'animateur.....	20
2.1.2 Respect des élèves	20
2.1.3 Approche centrée sur l'action.....	21
2.1.4 Activités	24
2.2 QUALIFICATION PROFESSIONNELLE.....	28
2.2.1 Personnes solides et crédibles	28
2.2.2 Aptitudes	29
2.2.3 Formation.....	29

2.3	CONDITIONS LIÉES À LA QUALITÉ DU SERVICE	29
2.3.1	Ressources humaines	29
2.3.2	Concertation primaire-secondaire.....	30
2.3.3	Rôle de la direction de l'école et de la commission scolaire.....	30
2.3.4	Locaux et budget.....	30

Section 3 SENS DES TERMES

3.1	EXPRESSION « VIE SPIRITUELLE ».....	32
3.2	EXPRESSION « ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE ».....	34

BIBLIOGRAPHIE 37

ANNEXE 1	SPÉCIFICITÉ DE LA VIE SPIRITUELLE.....	41
ANNEXE 2	SPÉCIFICITÉ DE L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE	43

INTRODUCTION

Les orientations gouvernementales sur la place de la religion à l'école, annoncées en mai 2000 par le ministre de l'Éducation du Québec¹, prévoyaient qu'un service éducatif complémentaire d'animation spirituelle et d'engagement communautaire serait mis sur pied dans les écoles primaires et secondaires publiques, en remplacement de l'animation pastorale catholique et de l'animation religieuse protestante. On y mentionnait que ce service serait défini à l'intérieur de « cadres nationaux » et qu'il serait financé par l'État. Le présent document, par les précisions qu'il apporte sur les différents aspects du service, constitue le **cadre ministériel** servant à le définir et à l'organiser.

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

Rappelons que les orientations gouvernementales ont indiqué que le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire serait **offert à tous les élèves**², sans égard à leur appartenance religieuse et qu'il ne relèverait pas d'une confession particulière. Il est vu comme un service au carrefour des courants et des influences qui marquent la vie des jeunes et met à contribution tout ce qui, à l'école ou dans le milieu, dans le respect des libertés, peut favoriser leur croissance humaine et spirituelle. Toujours selon les orientations gouvernementales, les activités du service peuvent être à caractère humanitaire, spirituel, confessionnel ou interconfessionnel axées notamment :

- sur la quête de sens des jeunes;
- sur le développement de la conscience sociale;
- sur l'humanisation du milieu;
- sur l'engagement communautaire; et
- sur les besoins des élèves en fonction de leur appartenance religieuse propre.

Ces orientations ont servi de référence première pour la rédaction du présent cadre ministériel.

VERSION REVUE ET BONIFIÉE

Une première version du présent cadre ministériel a été publiée sous forme de document de travail en mars 2001. Elle a été rédigée à partir d'une revue de la littérature sur les deux volets du service, soit les volets spirituel et communautaire, et avec la participation active d'un comité consultatif. Elle a alors été transmise au réseau scolaire comme document de référence pour organiser le service, la première année d'existence de ce dernier étant considérée comme une année d'appropriation au terme de laquelle le cadre ministériel pourrait être ajusté.

Depuis la publication de 2001, de nombreuses sessions d'information et de perfectionnement ont été données dans toutes les régions du Québec, des projets-pilotes ont été effectués dans une trentaine d'écoles primaires et des chantiers pédagogiques ont mis à contribution des gens travaillant dans le milieu aussi bien que des spécialistes. Ces chantiers ont servi à approfondir des aspects moins bien compris, à savoir les moyens d'explorer la vie spirituelle et l'engagement communautaire avec des élèves et les façons de « relire » les activités qui leur sont proposées. Toutes ces actions ont démontré que **les orientations données au service dans le cadre ministériel étaient reçues favorablement**, sous réserve de quelques clarifications qui ont été prises en compte dans le présent document.

CONTENU

Le présent cadre ministériel comprend trois parties. La première porte sur **la définition du service** d'animation spirituelle et d'engagement communautaire. On y trouve des précisions sur la pertinence du service et sa nature, une présentation de son but et de ses objectifs ainsi que des explications sur son enracinement dans l'école. La deuxième partie concerne **l'organisation du service**. Elle présente diverses considérations sur des aspects pédagogiques du service, rappelle la qualification professionnelle exigée des personnes qui y sont

1. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Dans les écoles publiques du Québec : une réponse à la diversité des attentes morales et religieuses*, Québec, 2000, 18 p.
2. *Ibid.*, p. 14 et 15.

affectées et expose certaines conditions propices à en garantir la qualité. La troisième partie précise **le sens donné aux expressions** « vie spirituelle » et « engagement communautaire ». Les annexes 1 et 2 proposent un résumé schématique de ces deux expressions.

Les personnes habituées à la version antérieure du cadre ministériel s’y retrouveront dans la présente sans trop de difficulté. Il peut toutefois se révéler utile d’attirer leur attention sur les principaux changements effectués.

- **Première partie : la définition du service**

Les sections sur la pertinence du service, sa nature, son but et ses objectifs n’ont pas subi de retouches significatives. Par contre, la section qui porte sur l’enracinement du service dans la réalité de l’école a été davantage modifiée, principalement pour l’harmoniser avec les nouvelles orientations ministérielles données aux services éducatifs complémentaires et avec l’évolution des travaux relatifs au Programme de formation de l’école québécoise.

- **Deuxième partie : l’organisation du service**

La section la plus remaniée est celle qui traite des considérations pédagogiques, particulièrement ce qui est dit au sujet de l’approche centrée sur l’action et des activités. Les modifications apportées reflètent les résultats des chantiers d’exploration pédagogique effectués à ce sujet et les commentaires recueillis à l’occasion de sessions de perfectionnement.

- **Troisième partie : le sens des termes**

La définition des termes n’a pas été changée.

■ COLLABORATIONS

Aux différentes étapes de la rédaction du présent document, le Ministère a fait appel à **l’expertise de diverses personnes** qui ont toutes, de près ou de loin, un intérêt dans le service. Il faut d’abord mentionner l’apport substantiel d’un comité consultatif dont les membres provenaient du primaire et du

secondaire, des milieux rural et urbain, des secteurs francophone et anglophone, de petites écoles ou de plus grandes et d’horizons spirituels divers. À cela, il faut ajouter la participation de nombreuses personnes à des rencontres de consultation diverses, notamment des associations représentant les différents paliers du réseau scolaire et les parents, des regroupements professionnels et syndicaux, des universités, des spécialistes des questions spirituelles et communautaires ainsi que des élèves.

Le Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport remercie toutes ces personnes qui, par leurs commentaires ou leurs travaux, ont rendu possible la rédaction du présent document.

■ DESTINATAIRES

Le présent document est destiné aux personnes qui sont affectées au service d’animation spirituelle et d’engagement communautaire dans les écoles primaires et secondaires publiques, aux différents membres des équipes-écoles, aux gestionnaires et autres responsables qui, dans les commissions scolaires, exercent un rôle dans sa mise en œuvre ainsi qu’aux parents. Il permettra à toutes ces personnes de mieux comprendre et de concrétiser dans leurs milieux respectifs les orientations gouvernementales qui ont été définies pour le service.





Section 1

Définition du service

1.1 PERTINENCE DU SERVICE

« Toute école propose [...] aux élèves diverses activités qui viennent compléter et enrichir leur formation : activités culturelles, sportives, scientifiques, sociales, etc. Parmi elles, il y a place pour des activités d'animation spirituelle et d'engagement communautaire³. »

Ce point de vue exprimé dans les orientations gouvernementales sur la place de la religion à l'école reflète le **large consensus** qui s'est dégagé des audiences que la Commission parlementaire de l'éducation a tenues sur cette question à l'automne 1999. L'importance d'un service de ce genre a également été reconnue dans le rapport du Groupe de travail sur la place de la religion à l'école, plus tôt dans la même année⁴. Il y a donc là une **attente sociale** très significative. Pourquoi un tel consensus quant à l'opportunité de mettre en place ce service? Qu'en attend-on?

Les élèves du primaire et du secondaire ne sont pas que des élèves. Ce sont d'abord des personnes, **des filles et des garçons, qui vivent une période de croissance intense** sur les plans physique, affectif, intellectuel, spirituel, social et psychologique. Elles et ils possèdent des dynamismes, présents à des degrés divers selon leur âge, comme le sens de l'émerveillement et la curiosité, la capacité d'intériorité, l'esprit de groupe ainsi que le désir de s'affirmer et de se dépasser. De manière consciente ou non, la mise en œuvre de ces dynamismes leur permet de construire progressivement leur identité personnelle et de s'insérer dans la société. Les élèves cherchent à se connaître et à connaître les autres, leurs goûts et leurs centres d'intérêt se précisent à travers de multiples activités et engagements, leur avenir les préoccupe et elles et ils tracent peu à peu leur voie dans la vie. Dans ce travail de construction de leur personne, les jeunes

veulent se dire, s'exprimer, être reconnus et aimés. Ils désirent être accompagnés avec enthousiasme et dans le respect de leurs capacités et de leur rythme.

Par ailleurs, au cours de cette croissance, les jeunes **doivent souvent affronter des difficultés importantes**. C'est le cas lorsqu'il leur faut composer avec des problèmes physiques, intellectuels, psychologiques ou sociaux parmi lesquels on trouve, par exemple, les handicaps corporels, les difficultés d'apprentissage, les échecs scolaires, la séparation des parents, les peines d'amour et le rejet des autres. D'autres difficultés peuvent provenir de leur milieu, comme certains conflits liés à la présence de cultures différentes, la perte de points de repère moraux due à la coexistence d'une pluralité de valeurs, le mal de vivre que révèle un haut taux de suicide, les drames collectifs, la violence ainsi que l'exclusion et le chômage que créent souvent les problèmes économiques. Ces réalités sont autant de situations qui influent sur le sens et la valeur que les jeunes donnent à la vie, à leur vie. Tout cela représente, pour ces jeunes, des **défis de croissance** importants et, pour les personnes qui les entourent, des **défis éducatifs** considérables qui commandent une présence significative, un accueil gratuit, une écoute attentive et un soutien constant.

Les parents sont conscients des dynamismes et des difficultés de leurs enfants. Ils leur souhaitent ce qu'il y a de meilleur. Ils désirent que leurs enfants aient une bonne estime de soi, aient confiance en eux et fassent confiance aux autres. Ils tiennent à ce que leurs enfants aient le goût de vivre, s'épanouissent, se taillent une place dans la vie et soient partie prenante à la société. En somme, les parents veulent que leurs enfants deviennent **des femmes et des hommes autonomes et heureux** sur tous les plans. D'autre part, **la société** s'attend à ce que les individus qui la composent contribuent le plus et le mieux possible à son développement. Elle veut voir ses membres s'épanouir et tisser réciproquement des liens harmonieux et solidaires, participer pleinement et

3. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Dans les écoles publiques du Québec : une réponse à la diversité des attentes morales et religieuses*, Québec, 2000, p. 14.

4. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Laïcité et religions, Rapport du Groupe de travail sur la place de la religion à l'école*, Québec, 1999, p. 220.

démocratiquement à la construction de son devenir. En somme, elle espère les voir se transformer en **des citoyennes et des citoyens accomplis et engagés**.

Les aspirations des jeunes ainsi que les attentes de leurs parents et de la société sont convergentes et complémentaires. Pour les satisfaire, **les efforts et la persévérance de chacune et de chacun** sont nécessaires. Dans la mesure où **l'école se préoccupe de la réussite réelle et complète des élèves**, elle se trouve alors devant une responsabilité et un devoir particulier à cet égard. Cela la concerne parce que « l'éducation [...] joue un rôle déterminant dans l'épanouissement de la personne et le développement de la société québécoise⁵ ».

La mise en place d'un service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire devient ainsi, pour l'école, un **moyen privilégié de contribuer au développement global des élèves**. Ce service est spécialement intéressant en raison de sa **perspective intégratrice**, car il rejoint les élèves, comme cela a été mentionné précédemment, dans leur désir de s'accomplir sur le plan tant personnel que social.

Le service se veut un **outil pour accompagner les élèves** dans leur recherche d'identité et leur quête de sens et d'unité, leur besoin de reconnaissance et d'appartenance, leur ouverture sur la différence et la pluralité, leur désir de se comprendre mutuellement, d'agir dans leur milieu et d'aider les autres. Il peut également être un outil pour aider à contrer le vide intérieur ou le mal de vivre et dépasser la pensée magique. Il peut aider à combattre l'individualisme, à briser l'isolement et à dépasser la vision instrumentale des autres. En somme, le service peut représenter pour les élèves une occasion de **faire des pas** dans cet exigeant, mais nécessaire chemin d'unification de l'être et d'humanisation, avec ses hauts et ses bas.

I 1.2 NATURE DU SERVICE

Le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire est un service éducatif complémentaire qui constitue une sorte de laboratoire de vie permettant aux élèves, par la pratique et la réflexion, de développer leur vie spirituelle et leur engagement dans la société.

1.2.1 Service scolaire non confessionnel

Le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire est un **service scolaire**, c'est-à-dire qu'il est **offert aux élèves en tenant compte de tout ce qui caractérise l'école**, qu'il s'agisse de sa mission, de ses manières de faire, de ses forces ou de ses limites.

L'école dans laquelle évolue ce service est :

- **commune**, puisqu'elle est au service de tous les élèves du territoire;
- **inclusive**, parce qu'elle rassemble les élèves quels que soient leurs talents, leurs limites, leurs origines sociales, culturelles et religieuses, etc.;
- **démocratique**, car elle éduque aux valeurs civiques comme le respect des droits et libertés et la participation aux décisions de la société;
- **ouverte**, puisqu'elle donne accès au monde des connaissances et à une large culture enracinée dans la communauté qu'elle dessert, dans toute sa diversité sociale, culturelle, religieuse, etc.

Comme bon nombre de services offerts à l'école, le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire porte sur des réalités qui concernent d'autres institutions, qu'elles soient familiales, politiques, communautaires ou religieuses, **sans toutefois leur suppléer**. En fait, le service agit en complément, en aval et en amont, de ce qu'elles accomplissent, en offrant aux élèves des activités qui les préparent à **s'insérer activement dans la vie et dans la société** comme femmes ou hommes, citoyennes ou citoyens.

5. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Déclaration en faveur de la valorisation de l'éducation et de la réussite (engagement conjoint des principaux partenaires de l'éducation)*, Québec, 18 septembre 2000. Selon un sondage Léger Marketing d'août 2003, 36 % des québécois souhaitent que le personnel scolaire s'occupe d'abord de l'épanouissement des élèves.

Le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire est **non confessionnel**. Cela signifie :

- 1) que **le service n'est pas prévu pour accomplir la mission propre des églises ou des groupes religieux** ou encore pour servir leurs intérêts;
- 2) que **les personnes à qui le service est confié**, quelles que soient leurs croyances, **n'agissent pas au nom de ces Églises ou groupes**. Entre autres choses, il ne leur appartient pas de promouvoir les perspectives et les rites propres à une Église ou à un groupe religieux.

1.2.2 Vie spirituelle et engagement communautaire

Pour bien comprendre la nature du service, il convient de définir ce que l'on entend par « vie spirituelle » et « engagement communautaire » et d'expliquer les liens qui existent entre les deux. En explicitant ces termes, **le Ministère n'entend pas les définir d'une manière universelle, mais propose plutôt d'en circonscrire le sens pour le milieu scolaire québécois**. Leur définition est large et rassembleuse, mais n'inclut pas nécessairement toutes les particularités ou nuances que les individus et les différents groupes sociaux ou religieux peuvent leur attribuer.

Vie spirituelle

La vie spirituelle est comprise et vécue différemment selon les personnes, les lieux et les époques. Elle est souvent associée à des termes comme « intériorité », « croyance », « religion », « philosophie de vie », « transcendance », « Dieu », etc. Elle est fréquemment assimilée à l'idée de quête et de questionnement ainsi qu'à des attitudes et des gestes fort variés qui **concernent toujours les grandes questions de la vie**, à savoir son origine, sa valeur, son utilité et

sa finalité. Aujourd'hui, beaucoup de points de vue convergent vers l'idée suivante :

La vie spirituelle est une **démarche individuelle située dans une collectivité**, qui s'enracine dans les questions fondamentales du **sens de la vie** et qui tend vers la construction d'une **vision de l'existence cohérente et mobilisatrice, en constante évolution**.

Engagement communautaire

Dans l'esprit populaire, l'engagement communautaire signifie globalement « améliorer le monde dans lequel on vit » ou encore « faire quelque chose pour les autres ». Cette façon de voir est simple et juste, mais elle ne suffit pas à tracer tous les contours d'une telle réalité. Une réflexion plus approfondie permet d'en donner la définition suivante :

Une **contribution de l'individu à la vie collective** fondée sur la **reconnaissance de la valeur et de la dignité des personnes** et orientée vers la construction d'une **société plus harmonieuse et plus solidaire**.

Dans la troisième partie du présent document, intitulée « Sens des termes », chaque élément des définitions présentées ici sera explicité. On trouvera également dans la deuxième partie, sous l'intitulé « Axes d'intervention », un certain nombre de facettes caractéristiques de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire qui conviennent au milieu scolaire.

Relation entre la vie spirituelle et l'engagement communautaire

La vie spirituelle et l'engagement communautaire sont **des réalités distinctes mais interreliées**. Il ne saurait en être autrement puisque l'être humain est un tout.

Dans sa démarche spirituelle, l'individu fait tôt le constat de partager la même condition humaine que les autres. Ses efforts pour comprendre et orienter sa vie lui font réaliser qu'il est à la fois indépendant et interdépendant et que la vie est souvent exigeante. Il peut alors en venir à **se sentir responsable, avec les autres, du mieux-être et du devenir de ses semblables et de la société**. Cette ouverture sur les autres peut s'accroître au point que l'engagement avec autrui et pour autrui devient une nécessité. Ainsi, il arrive que pour plusieurs la vie spirituelle ouvre « à une transcendance de la personnalité qui [...] conduit à traiter tous les êtres avec la même compassion et la même bonne volonté⁶ ». Tous les grands textes religieux et philosophiques, et aujourd'hui l'Unesco, font d'ailleurs de l'amour des autres une « règle d'or » : **faire aux autres ce que l'on veut que les autres fassent pour soi**. L'Unesco voit même les choix spirituels des individus comme l'une des sources d'inspiration dans la formulation d'une éthique universelle⁷.

L'engagement communautaire, pour sa part, nourrit fréquemment chez l'individu l'estime de soi, le sentiment d'appartenance, la conviction que ses actions peuvent porter leurs fruits. Il y a là des effets positifs importants qui rejaillissent sur sa vie spirituelle, dans la mesure où celle-ci contribue à **façonner l'identité personnelle et l'enracinement dans la société et l'existence**. Par ailleurs, l'engagement communautaire place souvent l'individu devant des difficultés et des malheurs de toutes sortes : solitude, détresse psychologique, décrochage scolaire, séparation des parents, chômage, pauvreté, suicide, errance, exploitation des peuples, désastres naturels ou écologiques, etc. Ce contact avec les réalités difficiles de la vie fait surgir des questions fondamentales : pourquoi tout cela? Vers où cela mène-t-il? Y a-t-il un avenir meilleur? La vie vaut-elle la peine d'être vécue? Si Dieu existe, que fait-il? L'individu doit alors **revoir ses croyances, sa religion**

ou sa philosophie, ce qui le replonge inévitablement au cœur de sa vie spirituelle.

La vision de l'existence qu'élabore un individu motive et oriente sa contribution à la vie sociale. Inversement, son engagement dans la société nourrit et transforme sa vie spirituelle. Les deux réalités peuvent donc se révéler à la fois source et aboutissement l'une par rapport à l'autre.

1.2.3 Service éducatif complémentaire

Le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire fait partie des **services éducatifs complémentaires**. Il participe dès lors, selon ses particularités propres, au but de ces services qui est de favoriser la progression des élèves dans leurs différents apprentissages. Il est à la fois un complément aux services d'enseignement que reçoivent les élèves et une réponse à leur besoin de formation globale. Ce service est **un droit que la Loi sur l'instruction publique accorde aux élèves** de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire. La commission scolaire doit s'assurer que l'école offre un tel service⁸.

Plus loin dans le présent document, là où il sera question de l'enracinement du service dans la réalité de l'école, certains aspects des services éducatifs complémentaires seront abordés brièvement afin d'en préciser les liens avec le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire. Pour obtenir plus de détails sur l'ensemble de ces services, on consultera le cadre de référence des services éducatifs complémentaires qui s'intitule *Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite*⁹.

6. Aldous HUXLEY, *La philosophie éternelle*, Seuil, Tours, 1977, p. 61 (Collection Points, série Sagesses).

7. UNESCO, COMMISSION MONDIALE SUR LA CULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT, *Notre diversité créatrice*, [En ligne], novembre 1995, [http://www.unesco.org/culture/development/wccd/chapters/html_fr/chapter1.htm].

8. QUÉBEC, *Loi sur l'instruction publique* : LRQ, chapitre C.1-13.3., à jour au 16 juin 2000, [Québec], Éditeur officiel du Québec, c2000, chapitre 1, art. 6 et chapitre 5, art. 226. (l'article 6 donne à l'élève le droit au service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire, tandis que l'article 226 oblige la commission scolaire à s'assurer que l'école l'offre.

9. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite*, Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, Québec, 2002, 59 p.

1.2.4 Laboratoire de vie

Le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire peut être comparé à un laboratoire, c'est-à-dire un lieu où se prépare, s'élabore quelque chose. Au sein de l'école, c'est un espace de recherche et d'expérimentation grâce auquel les **chercheuses et les chercheurs** que sont les élèves peuvent se questionner, formuler des hypothèses et effectuer des expériences sur tout ce qui concerne le sens de la vie et l'engagement communautaire. Le service est, dans leur cas, **un lieu d'élaboration de sens et de solidarité**. C'est un lieu de **découverte**, de création, d'apprentissage de la **prise de parole** et de la **pensée critique** où **l'agir occupe la première place**. Il permet aux élèves d'**interpréter** leur histoire personnelle et de l'enraciner dans celle de la collectivité.

Le service est un lieu

- d'élaboration de sens et de solidarité
- de découverte
- d'apprentissage de la prise de parole et de la pensée critique

Le laboratoire, auquel peuvent contribuer les divers membres de l'équipe-école, est sous la supervision d'**une ou d'un responsable**. Cette personne, c'est-à-dire l'animatrice ou l'animateur du service, exerce un triple rôle auprès des élèves : **faire vivre, faire approfondir et soutenir**. Comme cela sera expliqué plus loin, ce rôle en est d'abord un d'accompagnement.

Les élèves, tout au long de leur recherche et de leur expérimentation, partagent mutuellement et avec la personne responsable du service leurs questions, leurs trouvailles, leurs succès, leurs échecs, leurs manières de faire, de vivre et d'être. Le laboratoire devient ainsi un lieu de **dialogue** entre personnes de diverses origines et ayant des points de vue variés. C'est un lieu d'**entraide** où les élèves s'enrichissent de l'expérience des autres et mettent leur propre recherche au profit de celle des autres. En fait, dans ce laboratoire, les élèves sont autant l'objet que le sujet de la « recherche » qui y est faite. Ce lien avec l'idée de « laboratoire » rejoint un principe de base

du Programme de formation de l'école québécoise à savoir que la réalité des élèves est le point de départ des apprentissages et que l'éducatrice ou l'éducateur agit à titre de personne-ressource.

Laboratoire qui donne des résultats

La recherche et l'expérimentation donnent des résultats. Ceux-ci confirment ou infirment les intuitions, les attentes ou les hypothèses. Ils débouchent parfois sur de l'inattendu. En fait, **les résultats ne sont pas prédéterminés**. Ils se révèlent tantôt satisfaisants et motivants, tantôt décevants et démotivants.

Les résultats se manifestent parfois ainsi chez les élèves : meilleure connaissance de soi et estime personnelle, meilleure compréhension du sens de leur vie et de la vie, identité plus solide, intérêt à poursuivre leur démarche spirituelle et désir d'améliorer leur milieu et la société. De tels résultats sont sources de motivation et de satisfaction pour les élèves.

Les résultats peuvent aussi se manifester chez les élèves d'une autre manière : doutes et incertitudes, baisse de l'estime personnelle ou de la confiance en soi et dans les autres, difficulté à trouver un sens à leur vie et perte de motivation quant à leur engagement. De tels résultats risquent d'apporter déception et démotivation. Dans ce cas, le travail de l'animatrice ou de l'animateur devient particulièrement important pour aider les élèves à comprendre ce qui leur arrive et à maintenir leur goût de persister et de progresser.

Quelle que soit la nature des résultats, ceux-ci doivent être vus comme un **tremplin permettant aux élèves de relancer leur recherche et leur expérimentation**. En laboratoire, le processus est plus important que les résultats. L'efficacité de la recherche et de l'expérimentation se mesure d'abord à la **persévérance et à l'effort** des élèves à poursuivre leur démarche pour une vie spirituelle autonome et responsable ainsi que leur engagement pour l'édification d'une société harmonieuse et solidaire.

Cette comparaison au laboratoire fait ressortir l'idée que **le service n'est pas un lieu de formation spirituelle ou idéologique** comme pourraient l'être, par exemple, une Église, un groupement spirituel, un mouvement social, etc. Dans l'esprit des services éducatifs complémentaires, il s'agit plutôt d'un lieu où **les élèves explorent**, par des expérimentations et des réflexions variées, différentes facettes de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire, sans que leur soient fixées des étapes obligatoires à franchir ou des directions uniformes à suivre. Le service **favorise** donc chez les élèves, la construction de leur propre vision de l'existence et de leur propre conscience sociale, **sans leur imposer une croyance ou une cause**, comme le suggèrent le but et les objectifs du service énoncés plus loin. Par ailleurs, dans l'esprit même du laboratoire, selon les circonstances et les élèves, l'animatrice ou l'animateur peut leur faire part de sa propre vision du monde et de ses propres sources de motivation à agir dans la société, en appliquant des principes pédagogiques de base et en dosant avec doigté, transparence et réserve.

Le parallèle entre le service et le laboratoire, on l'aura compris, est une **analogie**. Ce rapprochement comporte donc des forces et des limites. Il appartient à chaque animatrice ou animateur d'apporter les enrichissements et les nuances nécessaires.

Par ailleurs, un fait est sûr : chaque activité prise isolément ne constitue pas à elle seule le laboratoire, mais elle en représente plutôt une facette. Le laboratoire de vie, c'est autant l'environnement que réussit à créer ou à susciter l'animatrice ou l'animateur que l'ensemble des activités collectives et individuelles effectuées avec ou pour les élèves. C'est également l'investissement personnel qu'y mettent les élèves et l'animatrice ou l'animateur.

1.3 BUT ET OBJECTIFS DU SERVICE

Tout en étant partie intégrante des programmes de services éducatifs complémentaires, le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire possède un but qui lui est propre, soit :

favoriser, chez les élèves, **le développement d'une vie spirituelle autonome et responsable** et leur contribution à **l'édification d'une société harmonieuse et solidaire**.

Les objectifs que le service propose aux élèves sont les suivants :

- vivre des situations de réflexion et d'expérimentation qui les aideront à faire librement des progrès dans leur vie spirituelle en vue d'**unifier leur être dans une vision de l'existence**;
- s'engager dans des projets personnels et collectifs susceptibles d'améliorer leur milieu et la société en vue de **se donner une conscience sociale**;
- construire des liens entre leur vie spirituelle et leur engagement communautaire en vue de **développer une plus grande cohérence personnelle et sociale**.



1.4 ENRACINEMENT DANS LA RÉALITÉ DE L'ÉCOLE

Le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire s'enracine dans l'école par de multiples liens qu'il importe de préciser brièvement.

1.4.1 Lien avec la mission de l'école

L'école québécoise d'aujourd'hui a le mandat d'offrir des services éducatifs à tous les jeunes, de prendre en considération les éléments diversifiés de leur univers et de les outiller pour qu'ils puissent actualiser leur potentiel tant sur le plan social que sur le plan intellectuel, et ce, pour leur vie personnelle aussi bien que professionnelle. En conséquence, son intervention auprès des jeunes doit être multidimensionnelle¹⁰.

C'est dans cet esprit que le législateur a inscrit, dans la Loi sur l'instruction publique, la mission de l'école qui est d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves en vue de leur réussite éducative¹¹. Le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire est partie prenante de cette mission.

La fonction d'instruire s'accomplit principalement par l'exploration de différents aspects de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire qui mettent les élèves en présence **d'expériences humaines et de sagesses universelles constituant un savoir particulièrement riche à posséder et une véritable formation de « l'esprit »**. La fonction de socialiser est probablement celle à laquelle le service contribue davantage, car il **promeut le développement d'une véritable conscience sociale**. Il favorise l'apprentissage du vivre-ensemble et le développement d'un sentiment d'appartenance à la collectivité. Il offre des occasions de **s'approprier**

des valeurs fondamentales nécessaires à la vie sociale et démocratique. Il prépare les élèves à devenir des citoyens autonomes et responsables et réduit les risques d'exclusion. Il contribue à l'épanouissement des personnes et à l'institution d'une communauté solidaire. Quant à la fonction de qualifier, elle s'exprime notamment dans le fait que le service est **offert à tous les élèves**, peu importe leur situation physique, intellectuelle, sociale, culturelle, etc., et qu'il les ouvre à des dimensions de leur vie qu'elles et ils n'ont pas souvent l'occasion d'explorer à travers les autres activités que leur offre l'école et qui seront sans cesse au cœur de leur vie d'homme et de femme. Ce faisant, les élèves peuvent se réaliser sur les plans personnel et collectif à la mesure de leur réalité et de leurs aptitudes et s'outillent pour composer avec des réalités incontournables de la vie¹².

La perspective d'une intervention « multidimensionnelle » citée précédemment s'exprime également dans l'article 36 de la Loi sur l'instruction publique qui indique que « l'école doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement ». L'animatrice ou l'animateur du service, par la nature même de son travail, est bien placé pour **collaborer avec l'ensemble des partenaires de l'école** à la mise en œuvre de cet aspect associé à la « mission » de l'école.

1.4.2 Lien avec le Programme de formation de l'école québécoise

C'est par le Programme de formation de l'école québécoise que s'actualise principalement la mission de l'école. Il définit les apprentissages essentiels à la formation des jeunes qui s'articulent autour de trois visées : la construction d'une vision du monde, la structuration de l'identité et le développement

10. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire, premier cycle*, Québec, 2004, p. 5.

11. QUÉBEC, *Loi sur l'instruction publique*, article 36.

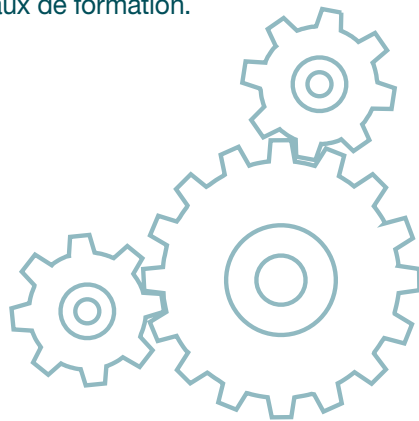
12. Paragraphe inspiré du *Programme de formation de l'école québécoise, éducation préscolaire et enseignement primaire*, Ministère de l'Éducation, Québec, 2001, p. 3 et du *Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire, premier cycle*, Québec, 2004, p. 5.

du pouvoir d'action¹³. Ces visées « fournissent une trajectoire commune à l'ensemble des interventions éducatives et donnent à penser que l'école ne fait pas qu'outiller l'élève, mais qu'elle lui permet d'entrevoir une vie à réaliser et une société à bâtir¹⁴ ».

Le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire trouve dans ces trois visées un ancrage tout à fait particulier. Il contribue à leur atteinte en aidant les élèves à **mobiliser leurs diverses compétences afin de découvrir et d'accueillir leur être profond, de l'assumer et d'en faire un ferment de croissance et une assise d'épanouissement, pour elles-mêmes ou eux-mêmes et la collectivité.**

Il leur offre des occasions de prendre conscience de ce qui fonde leur regard sur le monde, de mettre à profit leurs forces et leurs talents au service de leur propre développement et de celui de la communauté, de développer un sens d'appartenance et d'élargir leurs horizons. Par l'approche centrée sur l'action qui sera explicitée plus loin dans ce document, le service aide les élèves à développer un « savoir agir tant pour faire face à la complexité des enjeux actuels que pour répondre aux grandes questions éthiques et existentielles¹⁵ ».

Les trois visées du Programme de formation de l'école québécoise s'actualisent par l'apprentissage des compétences disciplinaires et transversales qui s'enracinent dans les intentions éducatives des domaines généraux de formation.



En donnant aux élèves la possibilité d'explorer différentes réalités liées à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire, le service offre d'innombrables occasions de créer des **liens avec les cinq domaines d'apprentissage**. À travers les activités d'animation qu'il leur offre, le service aide également les élèves à **développer les diverses compétences transversales**, contribuant ainsi à les outiller pour s'adapter à des situations variées et complexes tout au long de leur vie. Notons enfin que le service, par nature, s'intéresse aux « grandes questions que les jeunes doivent affronter¹⁶ », c'est-à-dire **les domaines généraux de formation**. L'animatrice ou l'animateur, en collaboration avec les autres membres de l'équipe-école, utilise ces domaines en tant que lieux de convergence afin d'assurer la continuité des apprentissages des élèves. Ces dernières et ces derniers, pour leur part, en s'engageant dans les activités du service, peuvent alors y trouver une occasion supplémentaire d'intégrer et de transférer leurs différents apprentissages.

Mentionnons enfin que l'idée de laboratoire, qui est au cœur de la définition du service, ainsi que le rapport entre les élèves et l'animatrice ou l'animateur qui sera expliqué plus loin dans la section portant sur les considérations pédagogiques, illustrent d'une autre manière comment le service peut s'enraciner dans la réalité de l'école.

Le tableau suivant fait ressortir quelques points de convergence entre des éléments du Programme de formation de l'école québécoise et le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.

13. Bien qu'une seule visée soit associée au *Programme de formation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire* (construction d'une vision du monde), les deux autres visées (structuration de l'identité et développement du pouvoir d'action) peuvent également concerner les élèves du préscolaire et du primaire.

14. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire, premier cycle*, Québec, 2004, p. 6.

15. *Idem*.

16. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Programme de formation de l'école québécoise, éducation préscolaire et enseignement primaire*, Québec, 2001, p. 42.

Programme de formation de l'école québécoise	Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire
Visées du programme <ul style="list-style-type: none"> • Construction d'une vision du monde. • Structuration de l'identité. • Développement du pouvoir d'action. 	Visées du service <ul style="list-style-type: none"> • Unifier son être dans une vision cohérente de l'existence. • Se donner une conscience sociale. • Construire une cohérence personnelle et sociale.
Aspects pédagogiques <ul style="list-style-type: none"> • L'école est une communauté d'apprentissage. • Les élèves sont actifs et dynamiques dans leur processus d'apprentissage. • Les élèves sont les premiers artisans de leurs apprentissages. • L'enseignante ou l'enseignant est une personne-ressource qui soutient les élèves dans le développement de compétences. 	Aspects pédagogiques <ul style="list-style-type: none"> • Le service est comparé à un laboratoire de vie, lieu de partage et d'entraide centré sur l'action. • Les élèves sont des chercheuses et des chercheurs. • Les élèves sont à la fois le sujet et l'objet de leurs apprentissages. • L'animatrice ou l'animateur a un rôle d'accompagnement des élèves dans le développement de leur vie spirituelle et de leur conscience sociale.

1.4.3 Lien avec le projet éducatif et le plan de réussite

L'école réalise sa mission dans le cadre d'un **projet éducatif** mis en œuvre par un **plan de réussite**¹⁷.

Le projet éducatif, sous la responsabilité du conseil d'établissement, est constitué des orientations et des objectifs à atteindre dans une école par l'ensemble des agentes et des agents d'éducation, qui en font la promotion afin d'assurer la réussite éducative des élèves. Le plan de réussite de l'école précise les moyens à prendre en fonction des orientations et des objectifs du projet éducatif. Il veut le rendre plus concret, rallier les forces vives de l'école et favoriser l'émergence d'une culture de la réussite de tous les élèves.

L'animatrice ou l'animateur du service, de concert avec les autres membres de l'équipe-école, doit **collaborer à l'élaboration du projet éducatif et du plan de réussite**, en partager la **mise en œuvre** et s'en inspirer dans sa **planification**.

1.4.4 Lien avec les programmes de services éducatifs complémentaires

Selon le Programme de formation de l'école québécoise, toutes les agentes et tous les agents d'éducation du milieu scolaire doivent se soucier de la réussite éducative des élèves. C'est dans cette perspective que les douze services éducatifs complémentaires prévus dans le régime pédagogique¹⁸ s'organisent en quatre programmes pour favoriser la concertation et la collaboration de toute l'équipe-école autour d'objectifs communs. Si la spécificité de chaque service est importante et nécessaire, il importe que **les différents spécialistes mettent leur expertise particulière au service des élèves et des adultes du milieu dans une approche intégrée et concertée**. Cette approche convergente s'applique évidemment au service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.

Voici des exemples qui montrent comment le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire peut contribuer aux quatre

17. QUÉBEC, *Loi sur l'Instruction publique*, article 36.

18. QUÉBEC, « Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire », *Gazette officielle du Québec*. Décret 651-2000, 14 juin 2000, art. 4 et 5.

programmes des services éducatifs complémentaires que la commission scolaire doit élaborer¹⁹, soit :

1) un **programme de soutien** qui vise à assurer à l'élève des conditions propices d'apprentissage :

L'animatrice ou l'animateur du service contribue à ce programme par un travail d'information et de partage d'expertise auprès des élèves et du personnel scolaire.

Par exemple, elle ou il peut informer les élèves sur les possibilités que leur offrent l'école et la communauté pour l'approfondissement de leur vie spirituelle et leur engagement communautaire. Ce travail d'information peut également être accompli auprès des parents et des partenaires de la communauté pour les sensibiliser à leurs façons d'agir comme relais pour aider les jeunes dans l'exploration de leur vie spirituelle et de leur engagement communautaire.

L'animatrice ou l'animateur peut aussi sensibiliser le personnel scolaire aux différentes manifestations du spirituel dans la vie d'une personne et l'aider à composer avec ces manifestations lorsqu'elles se présentent. Elle ou il peut leur offrir son expertise et sa connaissance des dimensions morale, spirituelle et sociale de la vie des élèves et se nourrir de l'expérience et des connaissances de l'équipe-école sur ces sujets.

L'animatrice ou l'animateur peut collaborer avec les enseignantes et les enseignants pour que les élèves, dans leurs apprentissages disciplinaires, mettent à profit leurs acquis sur le plan de la vie spirituelle et communautaire. Dans cette perspective, des formes spéciales de collaboration peuvent avoir lieu dans toutes les disciplines, et non pas seulement celles du domaine d'apprentissage du développement personnel, comme on est souvent porté à le croire.

2) un **programme de vie scolaire** qui vise le développement de l'autonomie et du sens des responsabilités de l'élève, de sa dimension morale et spirituelle, de ses relations interpersonnelles et communautaires, ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école :

En tant que service « d'animation », le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire trouve un enracinement particulier dans ce programme. L'animatrice ou l'animateur du service y contribue en coopérant avec les autres membres de l'équipe-école pour offrir aux élèves des activités leur permettant de prendre progressivement en charge leur développement spirituel et communautaire.

Ces activités sont des occasions pour les élèves de chercher des réponses personnelles aux questions fondamentales qui les préoccupent et de trouver des solutions aux défis et aux difficultés qu'impose la vie. Elles et ils explorent le monde des grandes valeurs universelles et développent une capacité de comprendre et d'unifier leur vie. Par ces activités, les élèves apprennent à entretenir et à améliorer leurs relations interpersonnelles, à commencer par les gens de leur école et leur famille. Ces activités leur permettent de constater que les humains sont interdépendants et que, par leurs actions au service des autres, il leur est possible de contribuer au mieux-vivre et au mieux-être de leur milieu et de la société. En s'investissant ainsi, les élèves développent une vie spirituelle autonome et responsable et construisent une société de plus en plus harmonieuse et solidaire.

3) un **programme d'aide** à l'élève qui vise à l'accompagner dans son cheminement scolaire et dans son orientation scolaire et professionnelle ainsi que dans la recherche de solutions aux difficultés qu'elle ou il rencontre :

L'animatrice ou l'animateur du service contribue à ce programme en offrant des activités d'accompagnement individuel ou de groupe pour aider les élèves à approfondir des questions particulières qui

19. L'obligation faite à la commission scolaire d'élaborer de tels programmes existe en vertu de l'article 224 de la Loi sur l'instruction publique.

les préoccupent sur le plan de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire ou à résoudre des difficultés qu'elles et ils rencontrent sur ces questions.

L'animatrice ou l'animateur peut intervenir auprès des élèves et du personnel scolaire pour les aider à saisir que les activités qui favorisent le développement d'une vision de l'existence et d'une conscience sociale peuvent influencer sur la motivation et la persévérance scolaire.

4) un **programme de promotion et de prévention** qui vise à donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être :

L'animatrice ou l'animateur peut contribuer à ce programme, notamment en suscitant des occasions où les élèves s'arrêtent pour définir ce qui est essentiel dans leur vie, pour examiner leurs valeurs et celles de la société et faire des choix cohérents avec leur vision de l'existence.

L'animatrice ou l'animateur peut coopérer avec les autres membres de l'équipe-école à l'organisation et à la tenue d'activités communes (Semaine de la non-violence, formation de pairs aidants, camp sur la prévention du suicide, etc.) qui favoriseront, chez les élèves, une meilleure connaissance de ce qu'elles et ils sont et veulent être, et leur donneront l'occasion d'améliorer leur milieu et la société. Les élèves pourront ainsi développer leur capacité à faire des choix bénéfiques pour leur santé et leur bien-être.

1.4.5 Lien avec l'équipe-école et ses partenaires

Direction

L'animatrice ou l'animateur du service doit établir des **liens privilégiés avec la direction de l'école**. Ces liens consistent à l'informer et à la conseiller sur les besoins et la réalité des élèves par rapport à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire. Ils consistent également à solliciter le point de vue de la direction sur différents aspects du service ou de la vie de l'école.

Par ailleurs, la directrice ou le directeur de l'école favorise l'insertion de l'animatrice ou de l'animateur au sein de l'équipe-école ainsi que sa participation à des projets partagés.

Membres du personnel, parents et partenaires

L'animation spirituelle et l'engagement communautaire s'enracinent dans un milieu de vie précis, l'école, qui constitue le milieu personnel et social quotidien des élèves. Il est important que l'animatrice ou l'animateur travaille de concert **avec les principaux acteurs** de ce milieu **scolaire et communautaire** : le **personnel enseignant**, les **autres catégories de personnel**, les **parents** et les différents **organismes ou groupes** présents sur le territoire desservi par l'école (mouvements sociaux, maisons de jeunes, centres de santé et de services sociaux (CSSS), organismes communautaires ou religieux, etc.).

Ces liens forment des **réseaux d'information mutuelle et de dialogue**. Ils permettent à tous les partenaires d'apprendre à se connaître, d'établir un lien de confiance et de **travailler ensemble** à des projets définis autour de priorités communes et dans lesquels les élèves peuvent développer des compétences spirituelles et communautaires.

Enfin, ces réseaux peuvent constituer des relais qui permettent aux élèves qui le désirent de poursuivre le développement de leur vie spirituelle et de leur engagement communautaire.





Section 2

Organisation du service

2.1 CONSIDÉRATIONS PÉDAGOGIQUES

2.1.1 Rôle de l'animatrice ou de l'animateur

L'animatrice ou l'animateur du service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire se trouve « aux carrefours des courants et des influences qui marquent la vie des jeunes²⁰ » et il lui faut coller à la **réalité de ces jeunes**, c'est-à-dire à leurs expériences, à ce qui les fait vivre ou les perturbe sur les plans personnel et social.

Son rôle est d'aider les élèves à explorer l'univers de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire. La formation et les aptitudes professionnelles que l'on attend de sa part sur ces questions doivent lui permettre d'exercer un rôle d'**accompagnatrice** ou d'**accompagnateur** auprès des élèves.

Accompagner les élèves, c'est :

- **mettre en place des conditions et offrir des activités** qui facilitent leur recherche et leur expérimentation de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire;
- **utiliser des formes de pédagogie adaptées** à leur stade de développement psychologique et intellectuel, et à leur rythme de cheminement;
- **avoir confiance en ces élèves, leur donner confiance** et être à l'écoute de ce qu'elles et ils sont et vivent. C'est être présent à leur questionnement, de manière respectueuse;
- **croire que chaque élève est le premier moteur de son cheminement** et avoir la conviction qu'il y a, en elle ou en lui, ainsi que dans son réseau social, tout le potentiel pour développer une vie spirituelle autonome et responsable et pour contribuer à l'édification d'une société plus harmonieuse et solidaire;
- considérer que l'accompagnement de ces élèves peut offrir la **possibilité d'explorer sa propre vie spirituelle et de développer sa propre conscience sociale**. Bref, c'est accepter de

cheminer ensemble sur la route de l'humanité, sachant par ailleurs que cela se fait à partir d'expériences différentes.

2.1.2 Respect des élèves

L'attitude professionnelle que l'animatrice ou l'animateur doit manifester constamment est sans doute le **respect des élèves**.

Respecter les élèves, c'est :

- **tenir compte de leur bagage de connaissances et d'expériences** au regard de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire et qui leur vient de leurs racines familiales et de leur milieu culturel;
- **reconnaître leur droit à la liberté de conscience et de religion** en évitant de leur imposer des façons de penser, d'agir ou de vivre la vie spirituelle et l'engagement communautaire et en leur permettant d'exprimer librement leurs propres convictions, dans le respect de celles des autres;
- **manifester de la cohérence** entre sa parole et son agir, c'est-à-dire, pour évoquer la pensée de McLuhan, savoir que le médium est le message. Comme tous les membres du personnel scolaire, l'animatrice ou l'animateur doit être consciente ou « conscient de servir de modèle, souvent à son insu²¹ ».

Dans le cas des élèves du primaire, surtout les plus jeunes, l'animatrice ou l'animateur évitera de les mettre en situation de déracinement par rapport à leur héritage familial et culturel, c'est-à-dire de les placer en situation où elles et ils perdent totalement leurs repères par rapport aux convictions, aux valeurs et aux croyances reçues. L'ouverture sur la différence, notamment en ce qui a trait aux options spirituelles ou sociales, est possible et nécessaire chez ces élèves, mais elle doit être effectuée **avec doigté et de manière progressive**.

20. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Dans les écoles publiques du Québec : une réponse à la diversité des attentes morales et religieuses*, Québec, 2000, p. 15.

21. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite*, Op. Cit., p. 25.

2.1.3 Approche centrée sur l'action

Le service a été comparé à un laboratoire pour mettre notamment en évidence le fait que les apprentissages que l'on y propose sont **centrés sur l'action**. L'approche présentée ici, qui traduit cette intention, peut inspirer l'animatrice ou l'animateur. Elle comporte trois phases : **agir, relire et réinvestir**. Le rôle de l'animatrice ou de l'animateur et celui des élèves prendront des couleurs différentes selon chaque phase.

La phase de l'« agir »

Cette phase consiste à **vivre concrètement différentes facettes** de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire, à travers des actions et des réflexions diverses, adaptées à la réalité des élèves et de l'école.

Animateur*

Le rôle de *l'animatrice ou de l'animateur* est d'organiser un environnement et des activités propices à l'agir. Son souci premier est de **faire vivre**, d'éveiller, de susciter, de sensibiliser. Elle ou il doit s'assurer que les élèves sont préparés adéquatement à l'action et en comprennent bien les raisons et les modalités.

Élèves

Les **élèves**, dans les activités d'« agir » qui leur sont proposées, observent, font des prises de conscience, explorent, découvrent et essaient. Les élèves sont en situation d'**expérimenter** différentes facettes de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire.

La phase du « relire »

Cette phase consiste à **faire un retour sur ce qui a été vécu** au sujet de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire. Il s'agit en fait d'une évaluation qui porte d'abord et avant tout sur le fond de l'apprentissage effectué au moment de l'agir (sa valeur, son sens, sa pertinence, ses conséquences, etc.²²). Elle permet d'explorer de façon organisée des aspects de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire qui sont présents dans cet agir (valeurs, concepts, etc.) pour en dégager le sens et la portée, pour soi, les autres et la société. Elle permet aussi de faire des liens entre les deux volets du service. Chaque relecture devient ainsi **une contribution possible** au travail qu'effectuent les élèves pour unifier leur être et développer leur conscience sociale.

Animateur*

Le rôle de *l'animatrice ou de l'animateur* est de donner aux élèves des occasions de réfléchir, de se questionner et de se remettre en question. Son souci premier est de les **aider à approfondir** ce qui a été expérimenté au moment de l'agir. Elle ou il amène les élèves à s'interroger sur leurs raisons de vivre, leur vision du monde et leurs motifs d'engagement auprès des autres. Elle ou il les valorise et les confirme dans leur démarche.

Élèves

Les **élèves** prennent le temps de s'arrêter pour examiner et mieux comprendre leur cheminement dans l'univers de la vie spirituelle et communautaire. Elles et ils prennent du temps pour analyser leur agir, en vue d'en circonscrire la valeur et les répercussions. C'est l'occasion de faire preuve de discernement, de faire des liens, d'effectuer des synthèses, de se situer et de **faire le point** sur leurs actions ou leurs expériences de même que sur les motifs qui les animent.

22. L'évaluation fonctionnelle d'une activité (qualité des lieux, aspects financiers et organisationnels, etc.) ne peut constituer la phase du « relire », même si elle peut y être associée. Il en va de même d'une évaluation qui se limiterait à exprimer sa satisfaction ou non au regard d'une activité.

* Le masculin est utilisé afin d'alléger la présentation.

La phase du « relire », qui est **la plus déterminante** pour l'atteinte des objectifs du service, peut prendre la forme d'un processus en trois étapes : constat, approfondissement et suivi. Elles sont résumées dans le tableau ci-dessous. L'importance accordée à chacune des étapes variera en fonction de l'ampleur que l'on veut accorder à la relecture²³.

Constat	Donne aux élèves l'occasion d' identifier des éléments de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire qui ont été explorés ou qui ont été présents durant la phase de l'« agir ».
Approfondissement	Donne aux élèves l'occasion d' examiner les constats dégagés à l'étape précédente et leurs répercussions sur leur vie spirituelle et leur engagement communautaire, à la lumière de leurs expériences passées, des interventions des autres, du savoir universel, de la sagesse humaine, etc.
Suivi	Donne aux élèves l'occasion de prévoir des changements ou des actions qu'elles et ils effectueront en continuité avec les prises de conscience faites à l'étape précédente et, occasionnellement, d' examiner le processus de relecture qui leur a été proposé pour en découvrir la pertinence, pour leur bénéfice personnel et leur intérêt à le réutiliser dans d'autres contextes.

La phase du « réinvestir »

Cette phase permet de **poursuivre, dans un « agir » renouvelé**, la recherche et l'expérimentation dans l'univers de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire. D'une certaine manière, c'est la phase de l'agir qui se prolonge, mais avec une « valeur ajoutée ».

Animateur*

Le rôle de l'**animatrice ou de l'animateur** est d'encourager les élèves à se donner une vie spirituelle de plus en plus autonome et responsable et à s'engager dans la société de manière de plus en plus harmonieuse et solidaire. Son souci premier est de leur **apporter du soutien** en organisant ou proposant des activités qui favorisent la continuité d'un « agir » toujours plus signifiant, sachant par ailleurs qu'il n'est pas possible de contrôler totalement l'envergure et la qualité du réinvestissement qu'accomplissent les élèves.

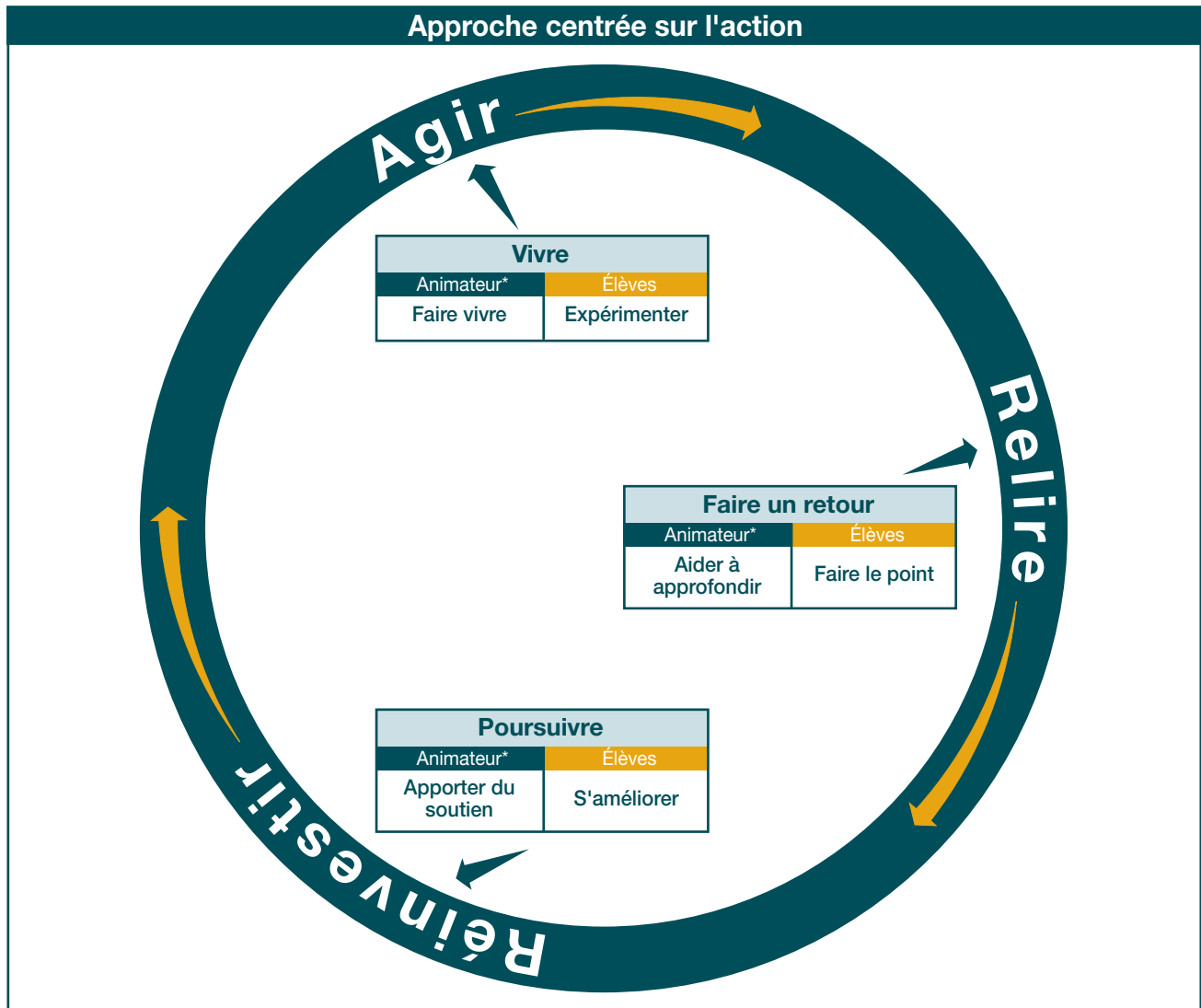
Élèves

Les **élèves** relancent leur recherche et leur expérimentation. Qu'il soit effectué à l'invitation de l'animatrice ou de l'animateur ou encore à l'initiative personnelle des élèves, le réinvestissement offre à ces élèves l'occasion de **s'améliorer** dans la définition et l'affermissement de leur vision de l'existence et de leur conscience sociale. Les élèves comprennent mieux, empruntent de nouvelles pistes, relèvent de nouveaux défis et se posent des questions différentes ou différemment.

23. Dans le site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (Coordination des services complémentaires), on trouvera un peu plus de détails sur les trois étapes de la relecture (<http://www.mels.gouv.qc.ca>).

* Le masculin est utilisé afin d'alléger la présentation.

Le schéma ci-dessous illustre les trois phases de l'approche centrée sur l'action qui vient d'être décrite.



Afin que les activités offertes soient pleinement éducatives et profitables pour les élèves, il importe de **mettre en œuvre les trois phases**. Pour ce faire, l'animatrice ou l'animateur peut s'associer à d'autres personnes ou groupes, par exemple des membres de l'équipe-école, des parents ou des organismes communautaires. Ainsi, il pourrait arriver qu'une activité d'« agir » organisée par un comité de l'école soit relue par l'animatrice ou l'animateur tout comme il pourrait arriver qu'une autre activité d'« agir » organisée par l'animatrice ou l'animateur soit relue avec la collaboration d'une enseignante ou d'un enseignant.

Les trois phases constituent, ensemble, un processus dynamique qui maximise les possibilités pour les élèves d'effectuer de réels progrès.

Cependant, il n'est pas obligatoire et pas nécessairement approprié, de les inclure dans chaque activité. À titre d'exemple, la phase du « relire » pourrait être introduite, au moins en partie, dès la phase de l'« agir » ou encore, la phase de l'« agir » pourrait se déployer sur plusieurs activités avant d'en arriver à la phase du « relire ».

* Le masculin est utilisé afin d'alléger le schéma.

2.1.4 Activités

Par définition, le service offre des activités liées à la « vie spirituelle » et à l'« engagement communautaire ». Il est **essentiel d'offrir ces deux types d'activités**, car ils rejoignent deux composantes majeures de la vie des élèves, à savoir leur vie intérieure et leur vie en société.

Moyens pour explorer la vie spirituelle et l'engagement communautaire

Les activités liées à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire contribuent au long processus que les élèves, selon leur réalité et leurs possibilités, accomplissent pour **unifier leur être** dans une vision de l'existence, se donner une **conscience sociale** et développer une plus grande **cohérence personnelle et sociale**. Elles peuvent prendre une multitude de formes qui représentent autant de moyens pour les aider à cheminer dans le sens des objectifs du service. Différents moyens adaptés à l'exploration de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire ont été répertoriés. Ils sont regroupés ici en dix catégories :

- allégories, contes et histoires;
- discussions et débats;
- enquêtes;
- expériences avec la nature et les arts;
- groupes et comités;
- jeux, mises en situation et jeux de rôles;
- manifestations collectives;
- symboles, analogies, rites et célébrations;
- témoignages;
- visites.

On constatera que les catégories citées ne sont pas exclusives au service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire. En effet, d'autres

membres du personnel scolaire, et d'autres personnes dans un tout autre contexte, pourraient utiliser ce type de moyens en fonction de leurs propres objectifs. Ce caractère transversal des moyens fait par ailleurs ressortir tout un **potentiel de collaborations** entre l'équipe-école et l'animatrice ou l'animateur du service.

On notera que les moyens énumérés peuvent être utilisés à tous les ordres d'enseignement. Il revient à l'animatrice ou à l'animateur de diversifier ses interventions et de les adapter en tenant compte des caractéristiques psychologiques, sociales, culturelles et intellectuelles des élèves.

Si les moyens énumérés précédemment ne sont pas exclusifs au service, il faut constater que c'est **l'intention** avec laquelle un moyen est utilisé, la **manière** de le faire ou encore le **contenu** d'une activité qui orientent cette dernière dans un sens ou dans un autre. Ainsi, pour qu'il concoure à l'atteinte des objectifs du service, **un moyen doit être lié à des facettes ou à des axes caractéristiques** de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire.

Axes d'intervention

Les axes d'intervention constituent des **pistes** ou des **facettes** à explorer, à expérimenter autant qu'une **source d'inspiration** pour déterminer des **thèmes** ou des **visées d'activités**. Ils sont des **éléments constitutifs** de la vie spirituelle ou de l'engagement communautaire cohérents avec le sens donné à ces termes à la fin du présent document. En quelque sorte, ils en manifestent la **spécificité** dans le contexte scolaire et offrent un **bon aperçu du genre de « laboratoire » qui peut être proposé** aux élèves quand on désire leur faire explorer l'univers de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire.

Le tableau qui suit présente plusieurs axes d'intervention propres aux deux volets du service. Puisqu'ils sont libellés en termes larges, ils ouvrent à toutes sortes de variantes que l'animatrice ou l'animateur peut choisir en tenant compte des besoins des élèves, de la réalité de son milieu ou de sa personnalité. Il faut noter que la conjonction de deux

axes permet souvent d'en faire émerger d'autres qui peuvent se révéler très pertinents. De plus, les axes d'intervention retenus ne sont pas exhaustifs. En s'inspirant de ce qui est dit dans le présent document au sujet de la nature du service et de la signification de ses deux volets, il est possible d'en formuler d'autres.

Axes d'intervention liés à la vie spirituelle	Axes d'intervention liés à l'engagement communautaire
<ul style="list-style-type: none"> • Trouver la « source en soi », son ancrage dans la vie. • Confronter ses découvertes, ses croyances avec celles des autres. • Réfléchir au sens et à l'importance de l'existence. • Définir et assumer une vision du monde cohérente et mobilisatrice. • Se familiariser avec les symboles (religieux ou non) de la culture d'ici et d'ailleurs. • Chercher les fruits « existentiels » de l'histoire culturelle et religieuse du Québec et de l'humanité. • Situer sa vie par rapport au temps, à l'espace, à l'absolu. • Entrer dans l'univers de la célébration et des rites. • Apprendre à assumer les limites, les fragilités de sa propre vie et de la vie en général. • Apprécier la grandeur et le mystère de la vie. • S'initier à l'intériorité, au silence, à la méditation. • Prendre conscience de son monde intérieur, de sa dimension spirituelle. • Chercher du sens à travers les personnes, les événements heureux ou malheureux, la nature, la science, etc. • Se laisser interpeller par différentes façons de voir le monde et des modes de vie différents du sien. • Faire face aux questions fondamentales de la vie. • Se donner des raisons de vivre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre conscience de l'importance du dévouement et du service pour autrui. • Rendre service et donner de son temps. • Réfléchir au sens et à l'importance de la vie en société. • Développer un lien d'appartenance avec la collectivité (la classe, l'école, le village, la ville, le pays, le monde). • Prendre conscience de ses propres responsabilités et de celles des autres. • Entretenir des rapports amicaux et féconds. • Lutter contre la pauvreté et l'exploitation. • Régler harmonieusement les conflits. • Bâtir un monde juste et inclusif. • Participer à la vie démocratique. • Se laisser interpeller par les conditions de vie des autres et être solidaire avec eux. • Analyser les répercussions de ses choix et de ses actions. • Regarder la réalité à partir d'autres points de vue, apprécier la différence. • Améliorer le sort des autres. • Découvrir l'interdépendance des personnes, des peuples et de l'univers. • Chercher un sens à ses engagements.

Exemples

Voici des exemples de moyens qui permettent d'explorer la vie spirituelle, l'engagement communautaire ou les liens entre ces deux volets du service. Ces moyens ont été associés à des axes d'intervention indiqués en italique afin d'illustrer comment ils peuvent être orientés dans le sens de la spécificité du service. L'animatrice ou l'animateur pourrait évidemment les lier à d'autres axes, ou à plus d'un axe, selon la réalité des élèves et du milieu et en tenant compte de ses compétences professionnelles²⁴.

Moyens pour explorer la vie spirituelle

- Une enquête dans le milieu sur le sens que diverses personnes donnent à des événements (guerre, naissance, conflit, rencontre, etc.) pour *chercher du sens à travers les personnes, les événements heureux ou malheureux, la nature, la science, etc.*
- Une marche guidée en forêt assortie de moments de silence pour *apprécier la grandeur et le mystère de la vie.*
- Un groupe de démarche de deuil pour *apprendre à assumer les limites, les fragilités de sa propre vie et de la vie en général.*
- Des journées ou des semaines thématiques (Semaine de l'amitié, de la vie, de la famille, etc.) pour *se laisser interpeller par différentes façons de voir le monde et des modes de vie différents du sien.*
- Une réflexion à partir d'une allégorie qui met en évidence des expériences difficiles comme la souffrance, la maladie ou la mort pour *faire face aux questions fondamentales de la vie.*
- Divers exercices de type mandala, méditation guidée, imagerie mentale, etc. pour *prendre conscience de son monde intérieur, de sa dimension spirituelle.*
- La visite de temples (églises, mosquées, monastères, synagogues ou autres) pour *se familiariser avec les symboles (religieux ou non) de la culture d'ici et d'ailleurs.*
- Un débat sur l'existence ou non de Dieu, l'origine de la vie, le big-bang ou l'évolution du cosmos pour *confronter ses découvertes, ses croyances avec celles des autres.*

Moyens pour explorer l'engagement communautaire

- Une réflexion à partir d'une histoire qui porte sur des problématiques sociales pour *se laisser interpeller par les conditions de vie des autres et être solidaire avec eux.*
- Un débat sur des questions d'ordre éthique pour *analyser les répercussions de ses choix et de ses actions.*
- Une enquête dans le milieu sur le sens que diverses personnes donnent à des événements (guerres, naissances, conflits, etc.) pour *découvrir l'interdépendance des personnes, des peuples et de l'univers.*
- Un club de solidarité internationale pour *améliorer le sort des autres.*
- Des jeux sur la Charte des droits et libertés de la personne et sur les droits des enfants pour *réfléchir au sens et à l'importance de la vie en société.*
- Des journées ou des semaines thématiques (Semaine de l'amitié, Journée interculturelle, Journée de la terre, etc.) pour *développer un lien d'appartenance avec la collectivité.*
- Des fêtes multiculturelles, de reconnaissance, ou autres pour *entretenir des rapports amicaux et féconds.*
- Le témoignage d'un adulte ou d'un élève engagé dans une cause environnementale qui explique les motivations de son engagement pour *prendre conscience de l'importance du dévouement et du service pour autrui.*
- La visite d'un centre communautaire pour *rendre service et donner de son temps.*



24. Dans le site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (Coordination des services complémentaires), on trouvera de nombreux exemples de moyens associés à différents axes d'intervention (<http://www.mels.gouv.qc.ca>).

Moyens pour explorer les liens entre la vie spirituelle et l'engagement communautaire

- Un débat avec des personnes qui perçoivent ou vivent la vie de façons différentes comme des personnes végétariennes, d'orientation sexuelle différente ou engagées dans la simplicité volontaire, etc. pour *définir une vision du monde cohérente et mobilisatrice de même que pour regarder la réalité à partir d'autres points de vue, apprécier la différence.*
- Un concours d'œuvres d'art sur une thématique spirituelle ou communautaire pour *réfléchir au sens et à l'importance de l'existence ou encore, pour réfléchir au sens et à l'importance de la vie en société.*
- Un groupe d'engagement pour une cause internationale pour *prendre conscience de ses responsabilités et de celles des autres et faire face aux questions fondamentales de la vie.*
- Des célébrations interconfessionnelles, à l'occasion d'une fête ou d'un événement éprouvant pour le milieu pour *entrer dans l'univers de la célébration et des rites et développer un lien d'appartenance à la collectivité.*

Repères pour l'organisation d'activités confessionnelles ou interconfessionnelles

Comme le mentionnent les orientations gouvernementales sur la place de la religion à l'école, certaines activités peuvent avoir un caractère confessionnel ou interconfessionnel. La question se pose alors de déterminer la place qui peut être faite aux célébrations religieuses. L'organisation de telles activités **doit obligatoirement tenir compte de certaines** perspectives, à défaut de quoi le service risque de perdre son caractère non confessionnel. Les repères donnés ci-dessous pourront guider l'animatrice ou l'animateur et l'équipe-école dans leurs choix. Chaque milieu pourra s'en inspirer en tenant compte de sa réalité et en faisant preuve de discernement.

- **Caractère exceptionnel et circonstanciel de ces activités**
Ces activités sont peu fréquentes et ont lieu lorsque des situations particulières au milieu le requièrent.

- **Pertinence éducative d'effectuer ces activités à l'école plutôt que dans les églises**

Ces activités répondent à des objectifs éducatifs compatibles avec la visée du service et la mission de l'école et sont incluses dans la planification du service. Dans le cas contraire, elles peuvent être assumées par les églises qui, ce faisant, agissent comme des « relais éducatifs ».

- **Respect des libertés de conscience et de religion**

Ces activités n'imposent pas aux élèves des idées et des pratiques qui vont à l'encontre de leurs croyances ou convictions. Elles ne présentent pas telle ou telle croyance comme étant supérieure aux autres ou nécessaire à l'accomplissement personnel.

- **Traitement égal et équitable des élèves**

Ces activités n'empêchent pas certains élèves de bénéficier d'un service comparable à celui que reçoivent les autres.

- **Accent sur le dialogue et la convivialité entre les différentes appartenances**

Ces activités mettent l'accent sur ce qui unit les diverses croyances plutôt que sur ce qui les distingue; elles favorisent l'ouverture et la compréhension mutuelle.

- **Absence de démarches structurées visant expressément la croissance d'une foi**

Ces activités ne font pas partie d'un ensemble ou d'une stratégie visant à amener les élèves à s'engager dans tel ou tel groupe ou encore à être de meilleures croyantes ou de meilleurs croyants, même si, du point de vue de l'élève, toute activité (même non religieuse) peut avoir des répercussions sur ses croyances.

Dans le cas d'événements non prévisibles, par exemple le décès d'un élève, la décision d'organiser ce type d'activité à l'école devra être prise avec la directrice ou le directeur.

Par ailleurs, il peut arriver que des églises ou des groupes religieux présentent à l'école des **demandes particulières** pour des activités confessionnelles

ou des manifestations religieuses. C'est le cas, par exemple, de l'utilisation de locaux pour des activités de culte hors horaire ou l'accomplissement par les élèves de pratiques religieuses obligatoires. Ces **demandes ne concernent pas directement le service** d'animation spirituelle et d'engagement communautaire. Conséquemment, elles **doivent être traitées par l'école** et non par l'animatrice ou l'animateur du service. Si l'opinion de ces derniers peut être mise à profit pour prendre une décision à ce sujet, la question doit être tranchée par le conseil d'établissement²⁵.

Accompagnement particulier

L'animatrice ou l'animateur peut également effectuer certaines rencontres individuelles ou de groupe pour aider les élèves à **approfondir des questions particulières** qui les préoccupent sur le plan de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire ou à **résoudre des difficultés** à ce sujet.

Ces activités, qui doivent s'inscrire dans le programme de services d'aide à l'élève que la commission scolaire doit élaborer, peuvent être faites en collaboration avec des personnes-ressources de l'intérieur ou de l'extérieur de l'école. Dans certaines circonstances qui nécessitent un suivi spécialisé, par exemple lorsque les problèmes sont tels qu'ils requièrent une thérapie, les élèves doivent être dirigés vers les personnes-ressources appropriées.



25. Sur cette question, on pourra s'inspirer d'un document du Comité sur les affaires religieuses (CAR) publié en mars 2003 et intitulé *Rites et symboles religieux à l'école. Défis éducatifs de la diversité*. Avis au ministre de l'Éducation. Il pourra également être utile de consulter la *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle : une école d'avenir* publiée en 1998 par le ministère de l'Éducation.

2.2 QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

2.2.1 Personnes solides et crédibles

La recherche et les consultations effectuées pour la rédaction du présent document montrent que les questions liées à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire sont souvent délicates et complexes. De plus, à cause de leur rapport à la conscience et aux convictions religieuses et politiques, il existe des **risques de dérives idéologiques et d'écarts par rapport au respect des libertés** de conscience et de religion dont les conséquences sur les élèves et la vie de l'école peuvent être importantes. Conséquemment, il importe d'affecter au service des personnes qui

- offrent aux élèves un accompagnement éducatif constituant un rempart contre l'endoctrinement et la pensée intégriste (accès à des savoirs spécialisés, maîtrise de ces savoirs, habiletés liées à une rigueur intellectuelle, etc.);
- manifestent une ouverture et de l'aisance avec le phénomène de la pluralité, les options spirituelles et sociales diverses, voire divergentes;
- possèdent une capacité d'interagir d'égal à égal avec les autres membres de l'équipe-école et d'insérer leur action dans les perspectives générales de l'éducation;
- inspirent confiance aux parents quant à la qualité du service offert à leurs enfants.

En somme, il s'agit de rechercher des personnes qui offriront **un service de la plus grande qualité possible** et seront perçues comme **crédibles** auprès des élèves, de l'équipe-école et des parents, quelle que soit leur situation sur les plans religieux et politique.

Dans ce contexte, une attention spéciale devrait être accordée à la sélection et à l'encadrement des animatrices et des animateurs.

2.2.2 Aptitudes

La personne qui assume la fonction d'animatrice ou d'animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire devrait posséder les aptitudes suivantes :

- **ouverture d'esprit**, c'est-à-dire une capacité d'écoute, de dialogue, d'accueil et de respect de l'autre dans sa singularité et sa diversité, notamment sur les plans culturel et religieux;
- **valorisation personnelle** de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire c'est-à-dire manifester de l'intérêt pour ces questions, les trouver importantes et se considérer en cheminement à leur égard;
- **habiletés pédagogiques**, c'est-à-dire une capacité d'animer, de créer, de travailler en équipe, de collaborer et de se concerter;
- **sens critique**, c'est-à-dire une capacité de se remettre en question, de prendre ses distances par rapport aux choses et d'en mesurer la valeur, en faisant preuve d'objectivité et de discernement;
- **sens de l'organisation**, c'est-à-dire une capacité de planifier, d'être autonome dans son travail et de faire preuve d'initiative.

2.2.3 Formation

La formation attendue de la personne affectée au service est décrite dans le corps d'emploi Animatrice, animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire, qui figure dans le *Plan de classification du personnel professionnel des commissions scolaires*²⁶. Il y est mentionné que cette personne doit être titulaire d'un **diplôme universitaire de premier cycle** dans un champ de spécialisation approprié **comportant principalement des cours** dans les domaines suivants :

- spirituel ou religieux
- social

notamment des cours sur les grandes religions, les croyances ou les courants de pensée séculière, le rôle de la religion dans la vie des individus et des sociétés, les pratiques sociales et les enjeux sociaux contemporains, les techniques d'animation, la psychopédagogie de l'enfance et de l'adolescence, la relation d'aide et l'éthique de l'intervention, ainsi que des séminaires d'intégration personnelle et professionnelle et des stages d'observation et d'animation.

Dans le cas où une personne affectée au service n'aurait pas toute la formation requise, il conviendrait qu'elle bénéficie d'un perfectionnement adéquat, voire, dans certains cas, de mesures de recyclage.

Outre la formation initiale exigée, l'animatrice ou l'animateur doit avoir la préoccupation de **se tenir au fait des nouvelles connaissances ou pratiques** liées à son travail. Les sessions de formation, les cours universitaires, les colloques, les congrès, les partages d'expériences entre collègues, etc., sont autant de lieux privilégiés pour effectuer une telle mise à jour.

2.3 CONDITIONS LIÉES À LA QUALITÉ DU SERVICE

2.3.1 Ressources humaines

Chaque milieu a la responsabilité de déterminer les effectifs nécessaires et le temps alloué dans les écoles pour offrir un service de qualité. Pour que les élèves puissent effectuer de réels apprentissages, **un temps suffisant doit être accordé au service**. Cependant, une norme unique ne convient pas nécessairement à toutes les écoles, compte tenu de leurs particularités.

26. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC. *Plan de classification. Personnel professionnel*, Québec, 15 mai 1987, 34 p.

Pour déterminer le nombre d'animatrices ou d'animateurs, **différents facteurs doivent ainsi être pris en considération** :

- le nombre d'élèves à rencontrer;
- le nombre d'écoles à visiter;
- la grandeur du territoire à desservir;
- la diversité des appartenances culturelles et religieuses;
- le temps et la continuité que requiert une pédagogie centrée sur l'action (agir, relire, réinvestir);
- les exigences particulières d'un système scolaire qui privilégie la concertation et la collaboration, etc.

Deux de ces facteurs, soit le nombre d'écoles et la grandeur du territoire, concernent spécialement les écoles primaires. Au moment de déterminer le personnel nécessaire pour le service dans ces écoles, la commission scolaire devrait accorder une attention particulière à ces facteurs.

Par ailleurs, le service ne peut reposer uniquement sur les épaules des personnes qui y sont affectées. Dans l'esprit de la réforme scolaire et des services éducatifs complémentaires, **toute l'équipe-école est appelée à collaborer avec l'animatrice ou l'animateur** aux apprentissages spirituels et communautaires des élèves.

2.3.2 Concertation primaire-secondaire

Si le service peut varier sur le plan pédagogique et parfois organisationnel au primaire et au secondaire, ses perspectives générales sont toutefois les mêmes aux deux ordres d'enseignement. Cela met en lumière **l'importance de la concertation entre les animatrices et les animateurs** de ces deux ordres d'enseignement **pour assurer, notamment, la diversité des apprentissages**. Cela fait poindre également tout un potentiel de collaboration et d'entraide qui peut se révéler bénéfique autant pour les élèves que pour les animatrices et les animateurs.

2.3.3 Rôle de la direction de l'école et de la commission scolaire

Le rôle de la **direction de l'école** se révèle **primordial pour une mise en œuvre réussie** du service. La directrice ou le directeur doit bien connaître la nature du service et le rôle des animatrices et des animateurs pour pouvoir, notamment, en faire saisir l'utilité pour les élèves et l'école. **L'intérêt** qu'elle ou il porte au service et sa **valorisation** font en sorte qu'il s'insère plus rapidement dans l'école et qu'il devient plus efficient. En plus de voir à ce que tous les élèves bénéficient du service, le rôle de la direction peut consister en ceci : informer l'équipe-école et le conseil d'établissement sur la nature et les activités du service, faciliter le travail des personnes qui y sont affectées, favoriser la collaboration entre l'animatrice ou l'animateur et les autres membres du personnel quant à la planification et à l'animation des activités, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de services éducatifs complémentaires.

Pour sa part, la **commission scolaire** doit établir les programmes de services éducatifs complémentaires prescrits dans le régime pédagogique en y incluant des objectifs et des activités qui se rapportent à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire. Elle doit s'assurer de l'existence et de la qualité du service dans toutes ses écoles, en y répartissant les ressources équitablement. Elle doit **faciliter la compréhension et l'organisation du service**, notamment en faisant en sorte que les animatrices, les animateurs et l'équipe-école puissent bénéficier d'un accompagnement soutenu par une personne qui en comprend bien la nature et le rôle des personnes qui y sont affectées.

2.3.4 Locaux et budget

Pour que l'animatrice ou l'animateur réponde efficacement aux besoins des élèves, il importe que le service dispose des **ressources matérielles et financières appropriées**. Bien qu'il ne soit pas possible de définir une norme pour l'ensemble des écoles, celles-ci doivent tendre à ce que des locaux soient disponibles pour la tenue d'activités individuelles et collectives et qu'un budget annuel suffisant soit consacré à la réalisation des activités prévues dans la planification.



Section 3

Sens des termes

Le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire, comme son nom l'indique, renvoie à la « vie spirituelle » et l'« engagement communautaire ». Le service ne sera bien compris que si ces notions sont explicitées.

3.1 EXPRESSION « VIE SPIRITUELLE »

Sur le plan étymologique, le mot « spirituel » provient du latin et traduit un mot grec qui signifie « souffle ». C'est l'idée de « vent » ou d'« air ». Il a pour sens également « esprit », « âme » et même « sentiments ». Toutefois, peu importe la langue et les traditions, malgré certaines différences de sens, le terme renvoie toujours à ce qui dépasse l'être humain, à une force vitale intimement liée à son existence et à sa vie concrète, qui, d'une certaine manière, l'ouvre à plus que lui-même.

La plupart des personnes reconnaissent posséder une « vie spirituelle », au sens où cela a été défini précédemment, à savoir : une **démarche individuelle située dans une collectivité**, qui s'enracine dans les questions fondamentales du **sens de la vie** et qui tend vers la construction d'une **vision de l'existence cohérente et mobilisatrice, en constante évolution**. Reprenons les principaux aspects de cette définition afin d'en saisir plus précisément la signification.

Une démarche individuelle située dans une collectivité

La vie spirituelle est une « démarche » en ce sens qu'elle met la personne *en route*. Elle lui fait accomplir un **itinéraire** caractérisé par le questionnement, la recherche, la réflexion, l'expérimentation, la disponibilité aux appels intérieurs, l'approfondissement, etc. Elle l'amène au cœur de sa nature profonde, véritable. Cette route **n'est pas linéaire, rapide, sans faille ou toute tracée d'avance**. Elle est faite de doutes, de souffrances, de trouvailles, de désespoirs, d'espérance, de propositions, d'adhésions, de rejets et de reculs. Elle est « à découvrir, ou plutôt elle est à

accueillir quand elle se présente à la conscience suivant des voies qui sont propres à chacun²⁷ ». Il s'agit en fait d'un *cheminement* à la fois fascinant et déroutant qui prend diverses formes au long des âges.

Cette démarche est dite « individuelle » parce que tout individu doit prendre en charge lui-même sa route. En cela, il n'est toutefois pas isolé ni laissé à lui-même, car son cheminement s'effectue dans une collectivité. Il est nourri et façonné par les autres qui fréquentent la même route existentielle (parents, amis) ou par la société (culture, religion, etc.). **Les autres et la société sont même nécessaires**, car ils constituent des lieux de proposition de sens, d'inspiration, de

La vie spirituelle est une « démarche » en ce sens qu'elle met la personne en route; elle lui fait accomplir un itinéraire

confrontation, de validation et de soutien. Il ne peut d'ailleurs en être autrement, puisque l'être humain est essentiellement un être social. Malgré cela, **en bout de route, il appartient à l'individu de faire lui-même ses choix**, car il est « l'unique découvreur de son royaume²⁸ ». Il lui revient d'adhérer ou non aux propositions qui lui sont faites, de façonner son itinéraire et sa propre cohérence, de manière réfléchie et sérieuse, en faisant preuve de discernement et de respect des autres; il doit assumer sa liberté, ce qui est à la base un acte éminemment individuel.

Le sens de la vie

Au cœur de la vie spirituelle figurent **les grandes questions de l'existence** auxquelles personne n'échappe : d'où je viens ? qui je suis ? où je vais ? Ou encore, dans le même ordre d'idées : pourquoi je vis, je souffre et je meurs ? Autant de questions qui renvoient à la valeur même de l'individu, à sa dignité, à

27. Marcel LÉGAUT, *Vie spirituelle et modernité*, Paris, Centurion-Ducolot, 1992, p. 235.

28. René BARBIER, cité par Jean Lecanu. « Spiritualité et attitude éducative : l'écoute dans la relation éducative », 3^e *Millénaire*, n° 49, Paris, 1998, p. 80.

son estime personnelle, à sa perception de lui-même et des autres, à son ancrage dans la vie, à son sens de la durée, etc. Autant de questions également qui débouchent sur la transcendance, l'absolu, la source en soi ou le « plus que soi » et qui peuvent être reprises en employant le « nous », puisque chacune et chacun partagent la même réalité humaine fondamentale. En fait, le sens de sa propre vie rejoint le sens de la vie des autres et le sens de la vie tout court.

Ces grandes questions sont parfois abordées pour elles-mêmes, d'une manière intellectuelle, en tant que sujet de réflexion, comme cela peut se faire dans un cours, une discussion ou une lecture. La plupart du temps, **elles sont soulevées à l'occasion de circonstances heureuses ou malheureuses de la vie**, mais toujours très concrètes. Par exemple, elles peuvent naître en cours de contacts avec la nature, de relations humaines profondes, d'expériences artistiques ou de découvertes scientifiques. Elles se manifestent aussi, et fort souvent, à travers les moments difficiles de la vie personnelle ou collective que sont les échecs, les limites, les pertes ou les ruptures de toutes sortes, les contextes de vie pénibles (ex. : injustice, violence, pauvreté, discrimination, guerre), les souffrances morales ou physiques et la mort. Ces moments, toujours intenses, créent une brèche propice aux questions concernant le sens de la vie. C'est alors tout un monde de valeurs fondamentales qui s'offre à l'exploration : amour, espérance, confiance, foi, persévérance, courage, dépassement, intériorité, dignité, bonheur, sagesse, solidarité, altruisme, vérité, etc.

La vision de l'existence peut se construire autour de ce qui est religieux ou bien autour d'une cause comme la justice ou l'environnement, ou encore autour des deux à la fois

Une vision de l'existence cohérente et mobilisatrice

En cheminant dans l'univers du sens, l'individu élabore peu à peu **une compréhension globale de sa vie et de la vie** qui lui apporte des éléments de réponse aux grandes questions évoquées ci-dessus, dans un tout unifié et cohérent. C'est la recherche d'un « pôle unificateur²⁹ » qui varie selon les individus et les cultures. Ce désir de comprendre et d'harmoniser sa vie dans toutes ses composantes (personnelle, sociale, universelle, cosmique) est proprement humain. L'individu cherche inlassablement à savoir qui il est, à percer son mystère personnel et à vivre en cohérence avec ce qu'il découvre de lui-même.

Au fil des siècles, les humains ont cherché et trouvé des significations aux grandes questions de l'existence. Cela a donné naissance aux croyances, aux philosophies et aux religions. Ce sont là, en effet, des lieux qui proposent des univers de sens unifiés et cohérents, fruits d'une longue expérience humaine. Un grand nombre d'entre elles sont encore bien vivantes aujourd'hui, d'autres sont nées plus récemment, mais toutes peuvent constituer autant de points de départ, de référence et d'arrivée quant à la démarche spirituelle.

Tout individu reçoit l'influence marquée d'une croyance, d'une philosophie ou d'une religion, portée par la famille ou la culture. Après un cheminement plus ou moins long et complexe, bon nombre en font l'élément central de leur « vision » de l'existence, de leur « spiritualité », quoique à des degrés divers. D'autres rejettent ces visions reçues et s'en construisent une différente qui puise dans diverses traditions et de multiples courants de pensée. Quelles que soient les options de chacune et de chacun, la vision de l'existence peut se construire **autour de ce qui est religieux** ou bien **autour d'une cause** comme la justice ou l'environnement, ou encore **autour des deux à la fois**. Toutefois, peu importe cette vision, **elle s'élabore toujours par**

29. Jean-Claude BRETON, *Approche contemporaine de la vie spirituelle*, Québec, Éditions Bellarmin, 1990, p. 17.

rapport à « ce qui n'est pas que soi », à un « au-delà de soi ». Cela prend la forme, pour la plupart des gens, d'un Être absolu, d'un Dieu, d'une Intelligence, d'une Énergie, etc. Pour un certain nombre, l'« au-delà de soi » n'est autre que l'univers et l'être humain en eux-mêmes, c'est-à-dire le réel, tel qu'il est dans sa matérialité et dans sa grandeur.

La vision de l'existence qu'élabore un individu (et sa démarche spirituelle elle-même) lui fournit **une assise pour s'épanouir et progresser dans la vie.** Cette vision n'a donc rien de statique. Elle est mobilisatrice. Elle dynamise l'individu, le motive, l'enracine, le transforme, le consolide. Elle le situe dans son rapport aux autres et au monde. Elle l'ouvre aux autres et au monde au point de se traduire par un engagement qui peut prendre différentes formes. En somme, elle lui apporte mieux-être et « plus-être » sur tous les plans.

En constante évolution

Ce qui précède laisse entendre que la vie spirituelle se construit peu à peu au fil des expériences, des rencontres et des âges. C'est à vrai dire une caractéristique de la vie spirituelle que d'être **en élaboration, en évolution constante.** Sa fécondité même suppose qu'elle ne doit pas demeurer figée.

Le fait de trouver une vision de l'existence ne met pas un point final à la démarche spirituelle. Si la croyance, la philosophie ou la religion d'un individu tend, au fil des ans, à se faire de plus en plus solide et durable, elle se révèle cependant souvent partielle et temporaire dans la mesure où **les questions fondamentales de la vie n'obtiennent jamais une réponse définitive.** En fait, la vie spirituelle « pose un défi [...] Elle contraint à ne rien tenir pour acquis - ni le bien, ni le mal; ni la vie, ni la mort; ni les êtres humains, ni Dieu³⁰ ». Elle met « en voyage, dans une aventure sans fin³¹ ».

En effet, la situation de chaque individu (âge, expériences, réussites, problèmes, souffrances, etc.) et les réalités sociales (pluralité des points de vue

et façons de vivre, pauvreté, richesse, aspirations concrétisées ou déçues, crises et drames collectifs, injustices, guerres, etc.) ont des répercussions sur la vie spirituelle. Tous ces facteurs peuvent la favoriser ou l'empêcher, la consolider ou la bousculer, l'éclairer ou l'obscurcir, l'accélérer ou la ralentir. Il faut également constater que chez un individu la vision de

Le fait de trouver une vision de l'existence ne met pas un point final à la démarche spirituelle

l'existence elle-même évolue et le force à se remettre en question. Tout cela change alors la perspective de ses interrogations fondamentales et en crée de nouvelles, si bien que ce qui était perçu comme acquis et permanent est remis **en mouvement** et relance, si elle était ralentie, la « démarche » spirituelle. Il devient donc inévitable de passer par des remises en marche qui conduiront à une vision transformée de l'existence.

3.2 EXPRESSION « ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE »

Au début du présent document, l'engagement communautaire a été défini comme une **contribution de l'individu à la vie collective** fondée sur la **reconnaissance de la valeur et de la dignité des personnes** et orientée vers la construction d'une **société plus harmonieuse et plus solidaire.**

Un coup d'œil attentif aux différents aspects de cette définition permettra d'en avoir une meilleure idée.

Une contribution de l'individu à la vie collective

L'origine latine du terme « contribution » fait ressortir l'idée d'« ajouter » et de « fournir sa part ». Cela laisse entendre que l'« engagement » communautaire est une

30. Henri J. M. NOUWEN, *Les trois mouvements de la vie spirituelle*, Boucherville, Bellarmin, 1998, p. 12.

31. Robert POWELL, « Où commencer dans la vie spirituelle », *3^e Millénaire*, n° 41, Paris, 1996, p. 6.

question de participation, de gestes à faire, d'actions à accomplir. Il en découle que contribuer à quelque chose, s'y engager, c'est **se sentir concerné, faire des choix et prendre des responsabilités.**

L'engagement dont il est question ici est effectué en faveur de la vie collective. Au cœur de cet engagement figure l'individu, en tant que citoyenne ou citoyen, qui se sent partie prenante à une société à rendre meilleure et qui désire travailler en ce sens avec les femmes et

L'engagement communautaire consiste donc en une certaine « décentration » de soi-même accompagnée d'une centration sur les autres en vue de l'édification d'une société harmonieuse et solidaire

les hommes qui possèdent les mêmes sensibilités. Cela suppose la reconnaissance que **les êtres humains sont interdépendants.** Leur identité, leur épanouissement et leur humanisation, personnels et collectifs, ne sont possibles que dans la société, dans un réseau d'appartenance. La contribution de chacune et de chacun devient donc capitale pour la qualité de la vie individuelle et sociale. Il est d'ailleurs intéressant de constater que, dans l'expression « vie collective » se trouve le mot « vie » qui contient non seulement l'idée d'existence mais aussi celle de « durée » de la vie, de « moyens » d'existence, de « manière de vivre » et même d'« humanité ». La vie collective représente donc tout un univers de relations, de rapports avec d'autres qui signifient davantage que coexister, soit d'abord partager un « vivre-ensemble » de qualité.

L'engagement communautaire, pour être pleinement éducatif, doit **tendre à ce que le sens de l'action soit connu et clair** pour tous ceux et celles qui y prennent part et que ses conséquences soient évaluées. Il ne s'agit donc pas seulement de « faire », mais aussi de savoir **ce qui motive le « faire » et ce qui en découle.** Sans cette « conscientisation » de l'engagement, celui-ci risque de n'être que ponctuel ou encore de perpétuer les situations déplorables qui l'ont commandé.

La reconnaissance de la valeur et de la dignité des personnes

À l'origine de l'engagement communautaire se trouve une conviction présente dans tous les grands courants humanistes et les grandes religions et qui inspire les différentes chartes modernes des droits, à savoir que **les autres, tous les autres, ont de la valeur et sont dignes.** Cela suppose que l'individu n'est pas le centre ni la fin de tout et que celles et ceux qui l'entourent, personnes et peuples, méritent la même considération et les mêmes chances de se réaliser. Au premier rang des personnes devant bénéficier d'un engagement communautaire figurent celles qui sont exclues, démunies, marginalisées ou exploitées de diverses manières.

L'engagement communautaire consiste donc en une certaine « décentration » de soi-même accompagnée d'une **centration sur les autres** en vue de l'édification d'une société harmonieuse et solidaire. Celui-ci sera d'autant plus profitable s'il entraîne l'autonomie des autres plutôt que leur dépendance. Il repose sur la conscience que ce qui est fait pour les autres conduit à un mieux-être collectif, sans nier qu'il peut servir en même temps, ou après coup, à l'épanouissement de l'individu qui s'engage. De nombreuses recherches démontreraient d'ailleurs ses bienfaits sur les plans psychologique et physique³². Beaucoup s'entendent également pour le présenter comme une **condition nécessaire à l'évolution pleine et entière de l'humanité**, l'individu ne pouvant être totalement humain sans l'action au service des autres.

La reconnaissance des autres est incarnée aujourd'hui dans des organismes, des mouvements et des groupes nombreux et variés à tous les niveaux de la société. Ils sont animés par ce que l'on appelle le « **bien commun** », **sous ses aspects interpersonnel et collectif**, c'est-à-dire qu'ils favorisent et mettent en place des projets qui améliorent le sort des autres sur les plans, par exemple, matériel, psychologique, social et environnemental. Cela se fait, dans une très large mesure, à travers une multitude d'associations

32. Jacques LANGUIRAND, *La voie, c'est les autres*, Boucherville, Éditions de Mortagne, 1990, p. 13-25 (Coll. Par 4 chemins, spécial thématique).

ou de mouvements locaux, régionaux, nationaux et internationaux, indépendants des gouvernements (organisations non gouvernementales ou ONG), qui réfléchissent sur les problèmes sociaux et qui agissent de manières fort diverses pour « l'amélioration du tissu social et de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens au moyen d'interventions visant la transformation sociale³³ ».

Ce monde « communautaire » constitue un lieu « par excellence d'apprentissage et d'exercice de la vie démocratique, autant pour les jeunes [...] que pour les adultes³⁴ ». Cela se fait également à travers des organismes internationaux que les pays se donnent ou bien à travers des mécanismes qu'ils créent, sur leur territoire, pour assurer des conditions de vie justes et décentes à leurs citoyennes et citoyens ou encore à d'autres peuples.

La reconnaissance d'autrui s'étend aussi aux **préoccupations liées aux conditions dans lesquelles les autres personnes vivent**, c'est-à-dire à leur qualité de vie sous toutes ses formes, incluant le sort réservé à la planète. Les différents champs d'action de l'engagement communautaire, comme les rapports interpersonnels et sociaux, l'éducation, la santé, la vie démocratique et l'écologie, illustrent d'ailleurs très bien cette particularité de l'engagement. L'épanouissement des autres embrasse, en fait, toutes les facettes de leur existence et est indissociable de leurs conditions d'existence.

Une société plus harmonieuse et plus solidaire

L'essentiel de l'engagement communautaire est de construire une société plus harmonieuse et plus solidaire. Cela signifie, d'une part, l'établissement de **rapports amicaux et féconds** entre les personnes et les peuples et, d'autre part, la mise en œuvre de **moyens qui favorisent l'accomplissement** des personnes et des peuples. L'engagement communautaire porte sur ces deux aspects. Dans cette perspective, c'est un immense **chantier de transformation de la société**

qui se présente à l'individu, citoyenne ou citoyen, avec comme matériaux de base des valeurs à développer telles que la convivialité, l'ouverture sur les autres, le dialogue, le respect, l'honnêteté, la tolérance, la responsabilité, la bonne foi, la loyauté, la compassion, le service, le partage, la participation démocratique, l'égalité, l'équité, la paix, la justice, la liberté.

Si, comme cela a été affirmé précédemment, les humains sont interdépendants, il en résulte que le sort des autres devient aussi important que son propre sort. Cela implique le développement d'une **véritable conscience sociale** (les êtres humains entre eux) **et planétaire** (les humains en rapport avec la terre et le cosmos). Motivée par une telle mentalité, la mise en œuvre des valeurs mentionnées ci-dessus débouche sur la **fraternité universelle**. Cette dernière est un idéal, certes, mais aussi un point de tension qui peut donner à l'engagement toute sa densité et le motiver. Elle est un **défi incontournable du siècle actuel**, car elle est « la seule voie réaliste de survie de l'espèce³⁵ » à laquelle nous appartenons.

Les humains sont interdépendants,
il en résulte que le sort des autres devient
aussi important que son propre sort

La construction d'une société harmonieuse et solidaire doit toucher l'ensemble de la collectivité humaine, dans toutes ses composantes et à tous ses niveaux. Il peut s'agir de la **collectivité immédiate**, comme l'école, le quartier, le village et la ville, ou encore de la **collectivité élargie**, telle que le pays, les autres pays, les autres cultures ou le monde. En ce sens, elle renvoie chaque personne à sa responsabilité d'être pleinement citoyenne ou citoyen de son milieu de vie et du monde, en agissant sur soi et sur les autres, par de petits pas ou de plus grands, dans le respect et la valorisation des différences, avec patience, audace et ténacité.

33. COMITÉ AVISEUR DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME, « Déclaration des organismes d'action communautaire autonome », *SUPPLÉMENT/ÉCHOS DU COMITÉ AVISEUR*, [en ligne], Assemblée extraordinaire du 18 avril 1998, [http://www.cam.org/~comavis/docavis/DECLAR%DEI.PDF].

34. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Éduquer à la citoyenneté. Rapport annuel 1997-1998*, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 1998, p. 82.

35. Jacques ATTALI, *Fraternités, une nouvelle utopie*, Paris, Éditions Fayard, 1999, p. 226.

■ BIBLIOGRAPHIE

- AHMED, Badri. « Apprendre à aimer dans l'action », *Nouvelles Clés*, n° 25, Paris, printemps 2000, p. 43.
- ARKOUN, Mohammed. « La laïcité et le dialogue interreligieux », *3^e millénaire*, n° 50, Paris, 1998, p. 65-73.
- ATTALI, Jacques. *Fraternités, une nouvelle utopie*, Paris, Éditions Fayard, 1999, 233 p.
- BALMARY, Marie. « La psychanalyse, une expérience spirituelle », *Le Nouvel Observateur*, hors série, *La soif de Dieu*, n° 28, Paris, novembre 1996, p. 66-67.
- BEAULAC, Jules. *Aider à grandir*, Ottawa, Novalis, 1993, 176 p.
- BERGERON, Richard. *Renaître à la spiritualité*, Québec, Fides, 2002, 284 p.
- BOUCHARD, Nancy (en coll. avec Raymond LAPRÉE). *Éduquer le sujet éthique : par des pratiques novatrices en enseignement et en animation*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2004, 176 p.
- BOURASSA, Bruno, Fernand SERRE et Denis ROSS. *Apprendre de son expérience*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1999, 181 p.
- BOURGEOIS, Henri et autres. « (Dossier) Voies spirituelles », *Catéchèse*, n° 152, Paris, 1998, 121 p.
- BOUSQUET, Jean. « À propos de recherche spirituelle : les spiritualités de confort », *3^e millénaire*, n° 48, Paris, 1998, p. 34-43.
- BOUSQUET, Jean. « Développement personnel et spiritualité », *3^e millénaire*, n° 45, Paris, 1997, p. 18-21.
- BRETON, Jean-Claude. *Approche contemporaine de la vie spirituelle*, Québec, Bellarmin, 1990, 191 p.
- BRETON, Jean-Claude. « Les laïcs ont remis la spiritualité à l'ordre du jour », *RND, Québec*, décembre 1999, p. 16-28.
- BROSSE, Jacques. « L'aventure intérieure », *Le Nouvel Observateur*, hors série, *La soif de Dieu*, n° 28, Paris, novembre 1996, p. 64-65.
- BRUCKNER, Pascal. « La tyrannie du bonheur », *Le Soleil*, Québec, 23 décembre 2000.
- COMITÉ AVISEUR DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME. « Déclaration des organismes d'action communautaire autonome », supplément/échos du comité aviseur, [En ligne], assemblée extraordinaire du 18 avril 1998, [<http://www.cam.org/~comavis/docavis/DECLAR%DEI.PDF>].
- COMITÉ SUR LES AFFAIRES RELIGIEUSES. *Rites et symboles religieux à l'école : défis éducatifs de la diversité*, avis au ministre de l'Éducation, Québec, 2003, 122 p. (49-1362).
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Éthique, spiritualité et religion au cégep*, rapport d'une recherche du Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, Québec, août 1992, 112 p. (50-1028).
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Pour la réforme du système éducatif*, Québec, 1995, 70 p. (50-0406).
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Pour une école secondaire qui développe l'autonomie et la responsabilité*, Québec, 1993, 61 p. (50-0389).
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Rapport annuel 1989-1990 sur l'état et les besoins de l'éducation : développer une compétence éthique pour aujourd'hui : une tâche éducative essentielle*, Québec 1990, 54 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Rapport annuel 1997-1998 sur l'état et les besoins de l'éducation : éduquer à la citoyenneté*, Québec, 1998, 110 p.

DESCOULEURS, Bernard, (avec la coll. de Guy COQ). *Repères pour vivre : le livre ressources des 17-25 ans*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999, 350 p.

DUFOUR, Michel. *Allégories pour guérir et grandir*, Les éditions JCL inc., 1993, 224 p.

FONTENAY, Laure. « Naissance d'un nouveau sens civique », *Nouvelles Clés*, n° 25, Paris, printemps 2000, p. 42.

FORUM DE LA PASTORALE (sous la direction de François Desgroseilliers). *Pour se refaire une santé spirituelle : l'animation spirituelle dans les milieux de l'éducation, de la détention et de la santé*, Éditions MNH, 1998, 209 p.

GORDON, David Cole. *Contes et métaphores thérapeutiques : apprendre à raconter des histoires qui font du bien*, traduit de l'américain par François Olivier, Paris, InterÉditions, 2002, 191 p.

GRAND'MAISON, Jacques. *Le drame spirituel des adolescents : profils sociaux et religieux*, Montréal, Fides, 1992, 244 p. (Cahiers d'études n° 10).

GRAND'MAISON, Jacques. *Quand le jugement fout le camp*, Boucherville, Fides, 1999, 230 p.

GRANGEAT, Michel et Philippe MEIRIEU. *La métacognition, une aide au travail des élèves*, Paris, ESF éditeur, 1997, 172 p. (Collection Pédagogies).

HARDING, Douglas E. « Comme le lierre », *3^e millénaire*, n° 8, Paris, 1988, p. 14-21.

HUXLEY, Aldous. *La philosophie éternelle*, Tours, Éditions du Seuil, 1977, 374 p. (Collection Points, Série Sagesse).

JOURNET, Nicolas et autres. « Cultures : la construction des identités », *Revue Sciences humaines*, n° 110, novembre 2000, Paris, p. 21-63.

LAFORTUNE, Louise, Suzanne JACOB, et Danièle HÉBERT. *Pour guider la métacognition*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2000, 114 p.

LANGUIRAND, Jacques. *La voie, c'est... les autres*, Boucherville, Éditions Mortagne, 1990, 152 p. (Collection Par 4 Chemins).

LANGUIRAND, Jacques. « Pour une spiritualité laïque », *Guide Ressources*, Québec, mai 1999, p.78.

LANGUIRAND, Jacques. *Vaincre le mal-être : prévenir la dépression quotidienne et le burn out*, Paris, Éditions Albin-Michel, 1989, 197 p.

LAPRÉE, Raymond. *La psychagogie des valeurs, symbolique et imaginaire en éducation*, Outremont, Éditions Logiques, 2000, 583 p.

LAROSE, Gérald. *Proposition de politique de soutien et de reconnaissance de l'action communautaire. Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec*, rapport de consultation publique présenté au ministre de la Solidarité sociale, 6 novembre 2000, 34 p.

LAVERDURE, Gérard. *Du dépannage à la justice sociale : un parti pris pour les exclus*, Montréal, Fides, 1995, 119 p. (Cahiers d'études n° 17).

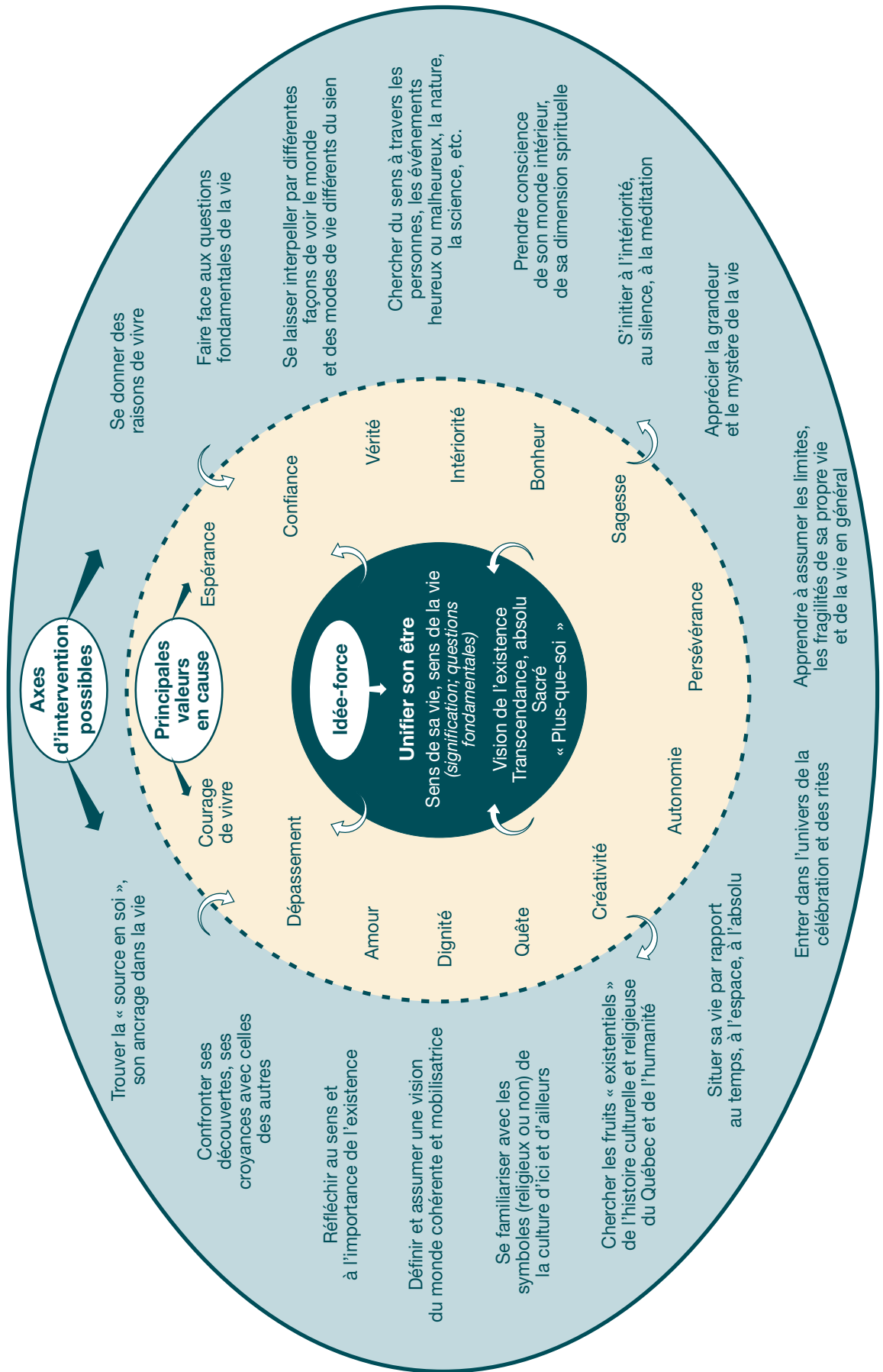
LECANU, Jean. « Spiritualité et attitude éducative : l'écoute dans la relation éducative », *3^e millénaire*, n° 49, Paris, 1998, p. 79-87.

- LÉGAUT, Marcel. *L'homme à la recherche de son humanité*, Éditions Aubier-Montaigne, 1971, 283 p.
- LÉGAUT, Marcel. *Vie spirituelle et modernité*, Paris, Centurion et Centurion-Duculot, Duculot, 1992, 248 p.
- LÉVY, Patrick. « Le dialogue interreligieux », 3^e millénaire, n° 47, Paris, 1998, p. 12-25.
- LINSSEN, Robert. « Rôle et limites de l'émotion dans la spiritualité quantique », 3^e millénaire, n° 38, Paris, 1995, p. 12-15.
- LONERGAN, Bernard. *L'insight : étude de la compréhension humaine*, traduit de l'anglais par Pierrot Lambert, Saint-Laurent, Éditions Bellarmin, 1996, 796 p.
- MEYER, Michel. « L'action naît-elle toujours de la réflexion? », *Le Nouvel Observateur*, hors série, n° 32, Paris, octobre 1997, p. 44-46.
- MIMOUNI, Annabelle. « Premier pas vers la sagesse », *Guide Ressources*, volume 15, n° 4, Boucherville, Québec, Décembre 1999, p. 56-59.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. Déclaration en faveur de la valorisation de l'éducation et de la réussite (engagement conjoint des principaux partenaires de l'éducation) Québec, 18 septembre 2000, 1 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. Direction de l'enseignement catholique. *Au-delà des apparences... Sondage sur l'expérience moral et spirituelle des jeunes du secondaire*, Québec, 1992, 180 p. (32-8004).
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Dans les écoles publiques du Québec : une réponse à la diversité des attentes morales et religieuses*, Québec, 2000, 18 p. (49-1319-01).
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires. *Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite*, Québec, 2002, 59 p. (19-7029).
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Laïcité et religions : perspective nouvelle pour l'école québécoise, rapport du Groupe de travail sur la place de la religion à l'école*, Québec, 1999, 282 p. (49-9000).
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION et FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC. *Plan de classification. Personnel professionnel*, Québec, 15 mai 1987, 34 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle : une école d'avenir*, Québec, 1998, 42 p. (75-0052).
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Programme de formation de l'école québécoise, éducation préscolaire et enseignement primaire*, Québec, 2001, 350 p. (13-0003-07).
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire, premier cycle*, Québec, 2004, 575 p. (13-0009).
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, décret 651-2000, 14 juin 2000, Art. 4 et 5.
- MONBOURQUETTE, Jean. *À chacun sa mission : découvrir son projet de vie*, Ottawa, Novalis, 1999, 201 p.
- MOSCOVICI, Serge. « Les formes élémentaires de l'altruisme », *Sciences humaines*, n° 103, Paris, mars 2000, p. 22-25.
- NARDIN, Christian. « L'École peut-elle éduquer à la spiritualité? », 3^e millénaire, n° 49, Paris, 1998, p. 72-77.
- NOUWEN, Henri J. M. *Les trois mouvements de la vie spirituelle*, Québec, Bellarmin, 1998, 211 p.

- OBERLÉ, Dominique. « Vivre ensemble », *Sciences humaines*, n° 94, Paris, mai 1999, p. 20-25.
- PAIEMENT, Guy. *Pour faire le changement : guide d'analyse sociale*, Ottawa, Novalis, 1990, 192 p.
- PASSY, Florence. « L'engagement solidaire », *Sciences humaines*, n° 103, Paris, mars 2000, p. 32-36.
- PAUCHANT, Thierry C. *Pour un management éthique et spirituel*, Montréal, Édition Fides, 2000, 418 p.
- PHILIBERT, Christian et Gérard WIEL. *Accompagner l'adolescence : du projet de l'élève au projet de vie*, France, Éditions Lyon, 1995, 217 p.
- PIZZORNO, Alessandro. « Identité et action collective », *Sciences humaines*, n° 103, Paris, mars 2000, p. 38-41.
- POITRAS, Yvon et autres. « Vie spirituelle et Vie quotidienne », *Appoint*, volume XXXI, n° 171, Montréal, janvier 1997, 48 p.
- POWELL, Robert. « Où commencer dans la vie spirituelle? », *3^e millénaire*, n° 41, Paris, 1996, p. 6-7.
- RUANO-BORBALAN, Jean-Claude. « Valeurs et cultures : allons-nous devenir post-modernes? », *Sciences humaines*, n° 103, Paris, mars 2000, p. 16-20.
- SARALLIER, Albert. « Le guerrier spirituel », *Nouvelles Clés*, hors série : *Dieu dans tous ses états*, Paris, p. 27-31.
- SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME DU QUÉBEC, *Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec*, proposition de politique, document de consultation, Québec, 5 avril 2000, 58 p.
- SIMON, Louise. « La transition : le mouvement intérieur et invisible du changement », *Le Point en administration scolaire*, volume 2, n° 4, Montréal, été 2000, p. 23-27.
- SOUZENELLE, Annick. « De la religion à la spiritualité », *Nouvelles Clés*, n° 11, Paris, automne 1996, p. 16-18.
- TARDIF, Nelson. « De l'indifférence meurtrière à la solidarité vivifiante », *Appoint*, volume XXXV, n° 189, Montréal, Septembre 2000, p. 15-22.
- TREMBLAY, Jacques (dir.). *La force symbolique des histoires : pour une croissance humaine et spirituelle des jeunes*, Montréal, Médiaspaul, 1998, 165 p.
- UNESCO. COMMISSION MONDIALE SUR LA CULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT. *Notre diversité créatrice*, [En ligne], novembre 1995, [http://www.unesco.org/culture/development/wccd/chapters/html_fr/chapter1.htm].
- WALSH, Dr. Roger. *Pour survivre à l'an 2000*, Ottawa, Éditions de Mortagne, 1991, 196 p. (Collection Par 4 Chemins).

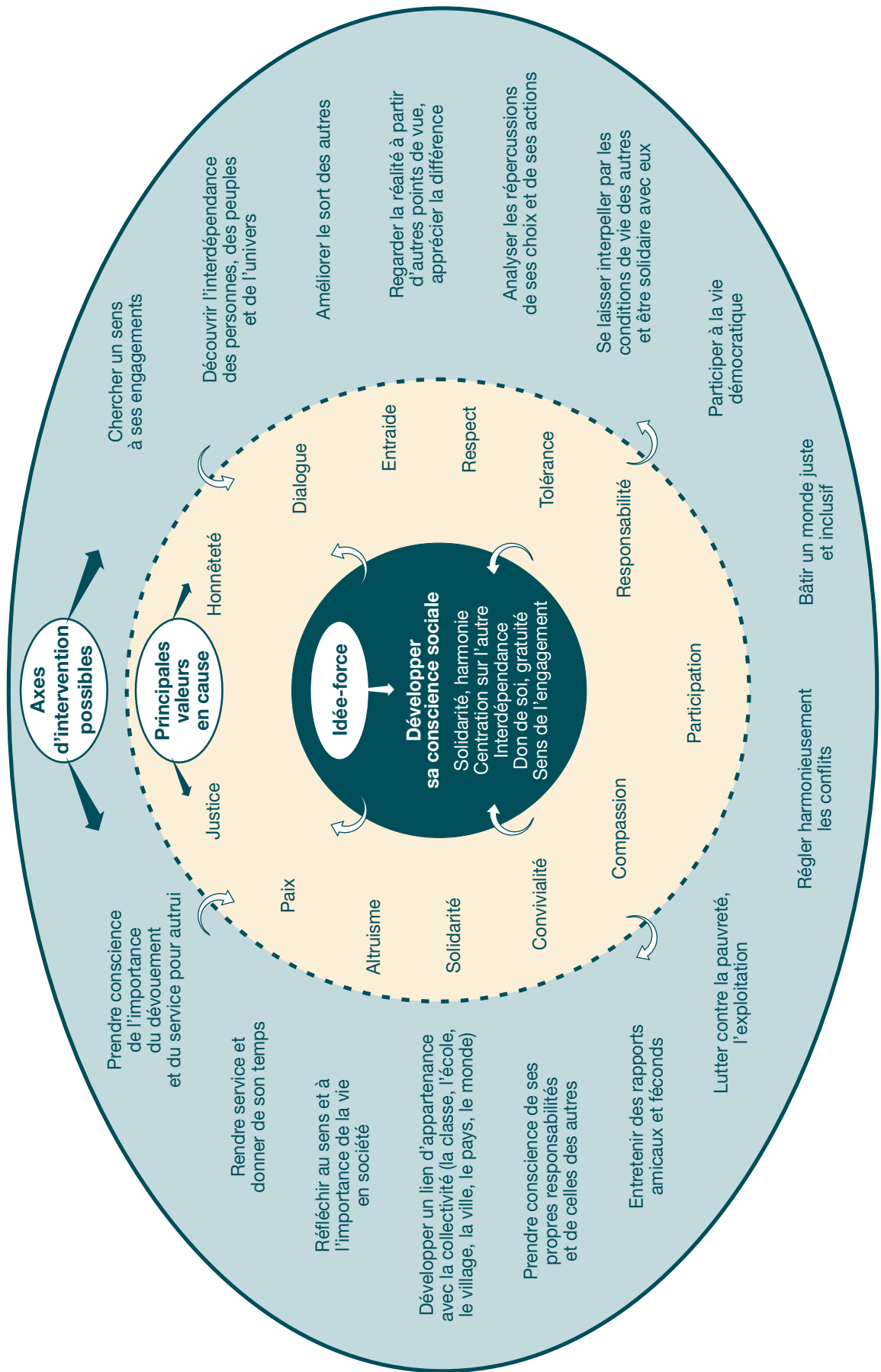
Spécificité de la vie spirituelle

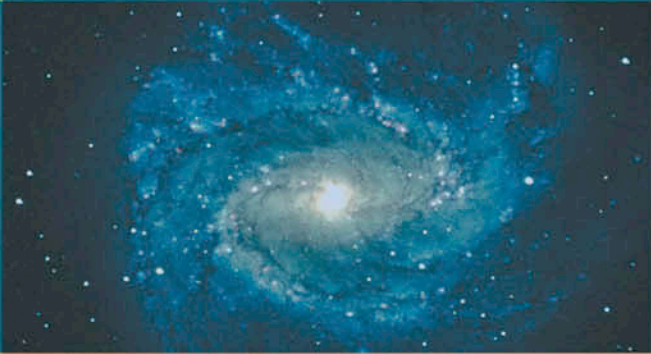
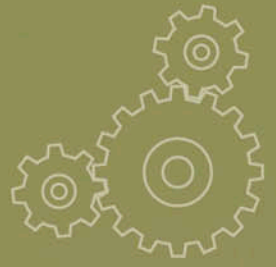
Une démarche individuelle située dans une collectivité, qui s'enracine dans les questions fondamentales du sens à la vie et qui tend vers la construction d'une vision de l'existence cohérente et mobilisatrice



Spécificité de l'engagement communautaire

Une contribution de l'individu à la vie collective fondée sur la reconnaissance de la valeur et de la dignité des personnes et orientée vers la construction d'une société plus harmonieuse et plus solidaire.





Éducation,
Loisir et Sport



www.mels.gouv.qc.ca/dassc/m_dassc.htm

26-0001